



Second Session  
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing Committee on*

**Rules, Procedures  
and the Rights of  
Parliament**

*Chair:*

The Honourable DONALD H. OLIVER

---

Tuesday, June 16, 2009  
Wednesday, June 17, 2009

---

**Issue No. 11**

**Sixth and seventh meetings on:**

Study on the Senate committee system

**First meeting on:**

Committee member substitutions

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Deuxième session de la  
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité permanent du*

**Règlement, de la  
procédure et  
des droits du Parlement**

*Président :*

L'honorable DONALD H. OLIVER

---

Le mardi 16 juin 2009  
Le mercredi 17 juin 2009

---

**Fascicule n° 11**

**Sixième et septième réunions concernant :**

L'étude sur le système de comités du Sénat

**Première réunion concernant :**

Les substitutions des membres de comités

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

THE STANDING COMMITTEE ON RULES,  
PROCEDURES AND THE RIGHTS OF PARLIAMENT

The Honourable Donald H. Oliver, *Chair*

The Honourable David P. Smith, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	Joyal, P.C.
Brown	Keon
Cools	* LeBreton, P.C.
Corbin	(or Comeau)
* Cowan	Losier-Cool
(or Tardif)	McCoy
Duffy	Nolin
Fraser	Robichaud, P.C.
Furey	

\*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ PERMANENT DU RÈGLEMENT,  
DE LA PROCÉDURE ET DES DROITS DU PARLEMENT

*Président* : L'honorable Donald H. Oliver

*Vice-président* : L'honorable David P. Smith, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	Joyal, C.P.
Brown	Keon
Cools	* LeBreton, C.P.
Corbin	(ou Comeau)
* Cowan	Losier-Cool
(ou Tardif)	McCoy
Duffy	Nolin
Fraser	Robichaud, C.P.
Furey	

\* Membres d'office

(Quorum 4)

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, May 28, 2009:

The Honourable Senator Carstairs, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Corbin:

That the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament examine the manner in which committee substitutions are made and in particular the need for temporary as well as permanent replacements of committee members.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 28 mai 2009 :

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Corbin,

Que le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement examine la méthode utilisée pour substituer les membres d'un comité, notamment la nécessité de trouver des remplaçants temporaires et permanents pour les membres des comités.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Paul C. Bélisle

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, June 16, 2009  
(17)

[*English*]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, at 9:37 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Donald H. Oliver, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Brown, Duffy, Fraser, Furey, Keon, Losier-Cool, McCoy, Nolin, Oliver, Robichaud, P.C., Smith, P.C. (11).

*In attendance:* Michel Bédard and Sebastian Spano, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 25, 2009, the committee continued its examination of the Senate committee system. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 5.*)

**WITNESS:**

The Honourable Senator Pamela Wallin.

Senator Wallin made a presentation and answered questions.

At 10:45 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

**ATTEST:**

---

OTTAWA, Wednesday, June 17, 2009  
(18)

[*English*]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, at 12:21 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Donald H. Oliver, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Duffy, Fraser, Furey, Joyal, P.C., Keon, Nolin, Oliver, Robichaud, P.C., Smith, P.C. (9).

*In attendance:* Michel Bédard and Sebastian Spano, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 16 juin 2009  
(17)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 37, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Donald H. Oliver (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Brown, Duffy, Fraser, Furey, Keon, Losier-Cool, McCoy, Nolin, Oliver, Robichaud, C.P., Smith, C.P. (11).

*Également présents :* Michel Bédard et Sebastian Spano, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 mars 2009, le comité poursuit son étude sur le système de comités du Sénat. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 5 des délibérations du comité.*)

**TÉMOIN :**

L'honorable sénateur Pamela Wallin.

Le sénateur Wallin fait une déclaration et répond aux questions.

À 10 h 45, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

---

OTTAWA, le mercredi 17 juin 2009  
(18)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 12 h 21, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Donald H. Oliver (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Duffy, Fraser, Furey, Joyal, P.C., Keon, Nolin, Oliver, Robichaud, C.P., Smith, C.P. (9).

*Également présents :* Michel Bédard et Sebastian Spano, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 28, 2009, the committee began to examine the manner in which committee substitutions are made and in particular the need for temporary as well as permanent replacements of committee members.

*WITNESS:*

The Honourable Senator Sharon Carstairs, P.C..

Senator Carstairs made a presentation and answered questions.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 25, 2009, the committee continued its examination of the Senate committee system. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 5.*)

*WITNESS:*

The Honourable Senator Lowell Murray, P.C.

At 12:45 p.m., Senator Murray made a presentation and answered questions.

At 1:29 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 28 mai 2009, le comité a commencé à examiner la méthode utilisée pour substituer les membres d'un comité, notamment la nécessité de trouver des remplaçants temporaires et permanents pour les membres des comités.

*TÉMOIN :*

L'honorable sénateur Sharon Carstairs, C.P.

Le sénateur Carstairs fait une déclaration et répond aux questions.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 mars 2009, le comité poursuit son étude sur le système de comités du Sénat. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 5 des délibérations du comité.*)

*TÉMOIN :*

L'honorable sénateur Lowell Murray, C.P.

À 12 h 45, le sénateur Murray fait une déclaration et répond aux questions.

À 13 h 29, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

Blair Armitage

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, June 16, 2009

The Standing Committee on Rules, Procedure and the Rights of Parliament met this day at 9:37 a.m. to study the Senate committee system as established under rule 86, taking into consideration the size, mandate, and quorum of each committee; the total number of committees; and available human and financial resources.

**Senator Donald H. Oliver** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Honourable senators, we continue our study of the Senate committee system. I am pleased to welcome Senator Wallin, who has asked to speak to us. Tomorrow, we will welcome Senate Murray, and hopefully next week, we will hear from Senator Andreychuk.

[*English*]

Our library analysts will be preparing a synopsis of the issues over the summer as well as a summary of the results from the questionnaire. We should be in a position to distribute a full briefing package in the weeks preceding our return from the summer adjournment.

Later this morning, once we have concluded our exchange with Senator Wallin, the working group on the revision of the *Rules of the Senate* will be meeting to review the draft and what was circulated earlier this spring in order to give feedback and drafting directions to the table officers and the library analysts.

Senator Wallin, welcome to our committee. I think you have prepared some notes. The practice is that after you make your opening statement, for which there is no time limit, questions and comments from honourable senators will follow.

We are delighted you are here. You now have the floor.

**Hon. Pamela Wallin:** Thank you, Mr. Chair. I appreciate this opportunity to appear before you. I was working on my notes diligently and sent some of them to translation yesterday. I was told that the translation would not be done until Thursday. We then had another meeting of the Standing Senate Committee on National Security and Defence last night, which altered many of the notes because many of the same topics I had been writing about have morphed and changed a bit.

I beg you to read the notes from the meeting last night of the Standing Senate Committee on National Security and Defence or perhaps find it on CPAC. I will make references to that meeting.

As a new senator, it has been quite an experience to begin to learn the finer points of the chamber's rules and procedures. I hope with a newcomer's vantage point, my earlier life experience and from my participation as deputy chair of the Standing Senate

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 16 juin 2009

Le Comité permanent du Règlement de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui à 9 h 37 pour étudier le système de comités du Sénat établi conformément à l'article 86, en tenant compte de la taille, du mandat et du quorum de chaque comité; du nombre de comités; et des ressources humaines et financières disponibles.

**Le sénateur Donald H. Oliver** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Honorables sénateurs, nous poursuivons notre étude du système de comités du Sénat. C'est avec plaisir que j'accueille le sénateur Wallin, qui a demandé à comparaître devant nous. Demain, nous recevrons le sénateur Murray et la semaine prochaine, nous l'espérons, le sénateur Andreychuk.

[*Traduction*]

Les analystes de la Bibliothèque prépareront un synopsis des questions soulevées au cours de l'été, ainsi qu'un résumé des résultats du questionnaire. Nous devrions pouvoir distribuer une trousse d'information complète dans les semaines qui précéderont notre retour du congé d'été.

Plus tard cet avant-midi, après avoir entendu l'intervention du sénateur Wallin, le groupe de travail chargé de la révision du *Règlement du Sénat* se réunira pour examiner l'ébauche qui a été distribuée au printemps en vue de donner son avis et ses directives de rédaction aux greffiers au Bureau et aux analystes de la Bibliothèque.

Sénateur Wallin, bienvenue à notre comité. Vous avez préparé un exposé. La règle veut que la déclaration liminaire, pour laquelle il n'existe aucune limite de temps, soit suivie de questions et de commentaires de la part des honorables sénateurs.

C'est un plaisir pour nous de vous accueillir. Nous vous écoutons.

**L'honorable Pamela Wallin :** Merci, monsieur le président. Je suis heureuse de comparaître devant vous aujourd'hui. J'ai préparé mon exposé avec diligence et je l'ai envoyé à la traduction, hier. On m'a dit que le texte serait prêt jeudi. Or, le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a tenu une autre réunion, hier soir, et j'ai été obligée d'apporter de nombreuses modifications à ma déclaration, suite aux discussions qui ont eu lieu.

Je vous invite à lire le compte rendu de la réunion d'hier soir, ou de visionner la séance du comité sur CPAC. Je vais en parler de toute façon.

À titre de nouveau sénateur, ce fut pour moi toute une expérience que de commencer à me familiariser avec les subtilités du Règlement et de la procédure du Sénat. J'espère vous livrer ici quelques réflexions utiles à partir de mon point de vue de

Committee on National Security and Defence that I can offer some useful thoughts and also seek some much needed advice.

We are encountering some very worrying rules and procedural issues with respect to that committee. I hope they are unique to that committee and that this is all an exception to the rule. However, I felt obliged and motivated to put this on the record so that the behaviour at that committee does not set a precedent for others. I hope we can keep that in the back of our minds in our discussion about the questions and issues I raise.

Too often in this particular committee, senate procedure is ignored by the chair, as is common civility, rendering the committee nearly dysfunctional at this very early point. I have been here only since January, and this troubles me profoundly.

The chair's arbitrary secretive style has made my role as deputy chair difficult. I feel that the issues I will try to bring to your attention today are related to some fundamental practices and rules. In this case, rules are being broken, processes are being subverted and procedural improprieties are nothing short of shocking. As I mentioned, this has larger consequences.

Yesterday, the chair, by refusing to recognize questions or points of order or any of those things and by running roughshod over traditions and precedents that have made this chamber a place above partisanship, orchestrated a campaign to truly disenfranchise the minority government members of the committee. The chair used his majority and his power to override in order to change the size of the steering committee from three members to five members and explicitly refused — voted against — any guarantee that the minority governing party would be represented, thus making the steering committee answerable only to him.

**Senator Fraser:** Can you tell me exactly what the chair did last night? He raised it from three members to five.

**Senator Wallin:** He called a vote and it was raised from three members to five members. We debated at length their understanding that quorum could be called for a steering committee without any representation of the minority or other party. They said that they were fully aware of that consequence and proceeded.

**The Chair:** Of the five members on this new committee, what is the breakdown politically?

**Senator Wallin:** It will be the existing steering committee of Senator Kenny, Senator Banks and myself, and I would be allowed to appoint one more and he would be allowed to appoint one more. We are doing our research on this right now, but it might be questionable. I am not even sure that such a procedure is allowed. We might have to go back to the Senate leadership. Anyway, we are checking on that now, given that this happened last night at 7 p.m.

néophyte, de mon expérience de vie et de ma participation, à titre de vice-présidente, aux travaux du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Peut-être pourriez-vous en retour me fournir quelques conseils dont j'ai grandement besoin.

Notre comité se heurte à de très sérieuses difficultés dans l'application de certaines règles bien précises et à des problèmes de procédure qui, je l'espère sincèrement, sont particuliers à notre situation et constituent une exception à la règle. Je me sens obligée d'en parler, car je ne veux pas que le comportement de ce comité serve d'inspiration à d'autres. J'espère que nous garderons cette idée à l'esprit quand nous discuterons plus tard des questions que je soulève.

Trop souvent, le président passe outre à la procédure du Sénat et aux règles de politesse élémentaires, au point où le comité en devient presque dysfonctionnel. Je ne suis ici que depuis janvier, et cette situation me trouble profondément.

Le style cachotier et arbitraire du président m'a rendu la tâche difficile en ma qualité de vice-présidente, mais les questions que je me dois de porter à votre attention aujourd'hui ont plutôt trait à des règles et pratiques très fondamentales qui, dans ce cas-ci, ont été bafouées, à la procédure qui a été pervertie et à des irrégularités qui sont tout à fait troublantes. Comme je l'ai mentionné, tout cela a des conséquences graves.

Hier, le président a orchestré, en refusant de reconnaître des questions et des rappels au Règlement et en faisant peu de cas des traditions et des précédents qui ont fait du Sénat une institution s'élevant au-dessus du sectarisme politique, une attaque contre les droits de la minorité. Le président s'est servi de sa majorité et de son pouvoir pour augmenter le nombre de membres du comité de direction, le faisant passer de trois à cinq. En outre, il a refusé explicitement — en votant contre — de garantir que le parti minoritaire, en l'occurrence le parti ministériel, soit représenté. De ce fait, le comité de direction n'aurait de comptes à rendre qu'au président.

**Le sénateur Fraser :** Pouvez-vous me dire exactement ce que le président a fait, hier soir? Il a porté le nombre de membres de trois à cinq.

**Le sénateur Wallin :** Il a mis la motion aux voix, et le nombre de membres est passé de trois à cinq. Nous avons essayé de lui faire comprendre, et nous en avons discuté longuement, que le comité de direction pourrait demander le quorum même en l'absence de représentants du parti minoritaire ou d'un autre parti. Il a dit qu'il était pleinement conscient de cette conséquence et la réunion a suivi son cours.

**Le président :** À quels partis politiques appartiennent les cinq membres de ce nouveau comité?

**Le sénateur Wallin :** Le comité de direction est composé du sénateur Kenny, du sénateur Banks et de moi-même. J'aurai le droit de nommer un autre membre qui, lui, en choisira un autre à son tour. Nous sommes en train d'analyser la situation, car cette pratique soulève des questions. Je ne sais même pas si nous avons le droit de faire une telle chose. Il faudra peut-être consulter les leaders du Sénat. Quoi qu'il en soit, nous sommes en train de nous renseigner, car tout cela est arrivé hier soir, à 19 heures.

One of the other issues we have about this is that if a committee seeks to reverse an earlier vote establishing the steering committee, which we did several months back, whose membership has been agreed to by the respective leaderships, there must be some kind of rule or remedy. Certainly, the Senate requires a two-thirds majority for any such vote if you plan to rescind an earlier motion that an existing committee has put on the record. That is one of the things we are changing.

As well, this matter had been put to a vote last week. The chair had not enough committee members appropriately signed in at that committee, so he held the vote and counted the vote of a member who was not signed in; therefore, in our view, he lost the vote. He tried to take a vote against while sitting there signing the paper that he was going to then hand over to the clerk, which, even in my limited time, I am told is not acceptable behaviour. These are the kinds of issues that I will touch on because many of these questions arose as a result of a meeting last week. Now, many of them have been reinforced as a result of the meeting last night.

We also believe that he has defied the new rules outlined by Internal Economy last March that specifically spell out a course of action when there is disagreement between the chair and the deputy chair involving matters to do with contracts with the Senate. In respect of these contracts, I had presented my proposed amendments. It is our understanding — and again you are wiser folks on this than I — that if the chair and the deputy chair for some reason do not agree, the process is such that in response to proposed amendments the chair is to respond. If there is no agreement, it goes to steering, and if there is no agreement beyond that, it reverts to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration because these contracts are with the Senate, not with our committee. We pointed this out on two occasions, but he simply put it to a vote and the contracts were voted on and passed by the majority last night, without any response to the proposed amendments.

**The Chair:** Would the Internal Economy Committee still not have a say on a contract for the Senate?

**Senator Wallin:** The procedure as we understand it is that matters of contract go back to Internal Economy, not to the host committee. All of the outside contractors that Senator Kenny is employing are contracted with the Senate, not with him and not with our committee.

**The Chair:** Before you go on, Senator Fraser?

**Senator Fraser:** I want to put my name on the list.

**The Chair:** Please continue.

**Senator Wallin:** We have some general questions on procedural issues. When committee procedures are blatantly flouted, who is answerable for the subversion of that process? In what form is it challenged? After the fact, we know we can always raise points of privilege in the chamber, but the chair has refused votes on many occasions, even to hold a vote when his authority to run a meeting was challenged, such as at the committee last night. It is my

Autre point : si un comité tente d'annuler un vote précédent établissant un comité de direction — nous l'avons fait il y a plusieurs mois — dont la composition a également été approuvée par nos dirigeants respectifs, il doit y avoir une règle, un recours. Le Sénat requiert une majorité des deux tiers pour tout vote ayant pour objet d'écarter une motion antérieure présentée par un comité existant. C'est une des règles que nous sommes en train de changer.

Par ailleurs, cette motion a été mise aux voix la semaine dernière. Comme il n'y avait pas suffisamment de membres suppléants inscrits correctement, le président a compté le vote d'un membre qui n'avait pas été désigné substitut. Il a perdu le vote, à notre avis. Il a tenté de mettre la question de nouveau aux voix tout en signant le formulaire qu'il entendait remettre au greffier. Je ne suis ici que depuis peu de temps, mais on me dit que ce comportement est inacceptable. Voilà le genre de questions que je vais aborder aujourd'hui, car bon nombre d'entre elles découlent de la réunion qui a eu lieu la semaine dernière, et de celle qui s'est déroulée hier soir.

Par ailleurs, nous croyons que le président a fait fi des nouvelles règles adoptées par la Régie interne en mars dernier, règles qui précisent la marche à suivre en cas de différend entre le président et le vice-président en ce qui a trait aux marchés passés par le Sénat. J'ai proposé des modifications aux demandes de passation de marchés. D'après ce que je crois comprendre — et encore une fois, vous en savez plus que moi là-dessus —, si le président et le vice-président, pour une raison ou pour une autre, se retrouvent dans une impasse, le président doit réagir aux propositions qui sont mises de l'avant. S'il n'y a pas d'entente, le dossier est renvoyé au comité de direction et, s'il n'y a toujours pas d'accord, au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, parce que ces marchés sont passés avec le Sénat, et non avec notre comité. Nous lui avons signalé la chose à deux reprises. Il a tout simplement choisi de soumettre la motion sur la passation de marchés à un vote. La motion a été adoptée à la majorité des voix, hier soir. Le président n'a toujours pas réagi aux modifications proposées.

**Le président :** Le Comité de la régie interne ne doit-il pas approuver tout marché passé au nom du Sénat?

**Le sénateur Wallin :** La règle veut que les questions touchant la passation de marchés soient renvoyées au Comité de la régie interne, et non au comité. Tous les entrepreneurs de l'extérieur embauchés par le sénateur Kenny ont passé un marché avec le Sénat, pas avec lui et pas avec notre comité.

**Le président :** Sénateur Fraser?

**Le sénateur Fraser :** Je veux que mon nom soit ajouté à la liste.

**Le président :** Vous pouvez continuer.

**Le sénateur Wallin :** Nous nous posons des questions d'ordre général au sujet de la procédure. Lorsqu'un comité passe froidement outre à la procédure, qui doit en répondre, et comment? Nous pouvons toujours, après le fait, soulever des questions de privilège à la Chambre, mais le président a refusé à maintes reprises de tenir des votes, ou même de tenir un vote quand son pouvoir de diriger une réunion était contesté, comme

understanding that standard procedure when a chair's ruling is challenged is that, at the very least, there has to be a vote on it. I am left with questions about who enforces rules for committees. What appeals process is there other than rising in the chamber? Perhaps there is none, but I am here to ask.

For example, the Standing Senate Committee on National Security and Defence has been debating the role of these four consultants for months. In the process that I briefly outlined, when the contracts were sent to me, as deputy chair I have the right and the power to sign off on those, I sent back these proposed changes. None of the changes I sent back involved money or start dates or any of the technical matters. They simply focused on the integrity of the material that we received from consultants, their relationship with the Library of Parliament and their other outside contract commitments, which in theory might pose some conflict of interest. I have no reason to suggest that because we are still waiting to get the information. We have been in this lengthy debate, so not surprisingly, we were a bit stunned last Wednesday, June 10, when Senator Banks, with the chair's prior knowledge, which was clear from their commentary, simply proposed a motion to be voted on and the question was called. That is the process I was asking about.

Last night it was done again, despite the challenges that we still had on the record to the process at Monday's vote, where the vote was lost. If you plan to bring another vote, there should be some discussion. We desperately tried to propose last night, as you will see from the notes, that we have a discussion before going to the vote.

We are seeking clarification, but please tell me if I am out of line. As committee members, we are trying to determine what to do in the situation where the set of rules laid out from Internal Economy are ignored and dismissed. We do not know how to respond to that. My notes, which will be handed out to this committee once they have been translated, provide great detail about the process last week when the chair called the motion. I have spelled all of these things out for this committee.

It is worth looking at this section about the replacement senator not being properly signed in. I checked that with the clerk before I sat down, so I knew it to be the fact. We said aloud that we felt that he did not have the members present to conduct the vote, but he did it anyway. He sat there with the form. We know the process — that it is supposed to be signed off on by the whips and faxed over, not done literally on the spot so that a vote can be justified *post facto*.

The public transcripts from that meeting, pages 41 to 45, will show all of the history on that vote. The chair simply declared it a win, and then last night the vote was taken again.

From the advice I have received so far, once a motion is voted on it cannot be moved again and subjected to another vote simply because some senators did not like the result of the first vote.

cela a été le cas hier soir. Si je ne m'abuse, lorsqu'une décision du président est contestée, un vote doit, à tout le moins, être tenu. Je ne sais pas qui fait respecter le règlement applicable aux comités. Existe-t-il un autre endroit où soulever la question? Peut-être pas, mais c'est ce que je cherche à savoir.

Par exemple, le Comité de la sécurité nationale et de la défense discute depuis des mois de la possibilité de retenir les services de quatre experts-conseils. Pour revenir brièvement au processus que j'ai décrit, quand j'ai reçu les demandes de passation de marchés, et j'ai le droit et le pouvoir, en tant que vice-présidente, de les approuver, j'ai proposé des modifications à celles-ci. Aucun des changements n'était d'ordre pécuniaire et aucun ne concernait la date de début des marchés. Ils portaient uniquement sur l'intégrité des documents fournis par les experts-conseils, les relations qu'ils entretiennent avec la Bibliothèque du Parlement et les contrats conclus avec d'autres clients, contrats qui, en théorie, pourraient donner lieu à des conflits d'intérêts. Je n'ai aucune raison de croire que de tels conflits existent, puisque nous n'avons encore reçu aucune information à ce sujet. Comme nous débattons de cette question depuis un bon moment, nous avons été surpris, mercredi dernier, le 10 juin, de voir le sénateur Banks, après en avoir de toute évidence informé le président, présenter une motion qui a été mise aux voix. Voilà le processus que je dénonce.

Hier soir, ils ont fait la même chose, malgré les interrogations que soulevait le vote de lundi, vote qui a été perdu. Lorsqu'on envisage de présenter une autre motion, il faut en discuter. Nous avons désespérément tenté, hier soir, comme l'indiquent mes notes, de tenir une discussion là-dessus avant que le vote n'ait lieu.

Des éclaircissements s'imposent, et dites-le-moi si je vais trop loin. Nous cherchons à savoir ce que nous devons faire quand les règles établies par le Comité de la régie interne sont bafouées. Nous ne savons pas comment réagir. Mon exposé, qui sera distribué une fois traduit, décrit en détail la chronologie des événements survenus la semaine dernière, quand le président a mis la motion aux voix. Tout y est.

Je vous invite à lire attentivement la partie qui traite du substitut qui n'était pas inscrit correctement. Je me suis renseignée auprès de la greffière avant le début de la réunion. Nous avons clairement dit au président qu'il n'y avait pas suffisamment de membres présents pour tenir un vote. Il ne nous a pas écoutés. Il avait le formulaire en main. Nous connaissons la marche à suivre — le formulaire doit être signé par les whips et envoyé par fax, et non pas rempli sur place, pour qu'un vote puisse être justifié *post facto*.

Les bleus, pages 41 à 45, montrent ce qui s'est passé lors du vote. Le président a tout simplement déclaré la motion adoptée. Or, elle a été remise aux voix hier soir.

Selon les avis que j'ai obtenus depuis, une motion, une fois adoptée, ne peut être représentée et remise aux voix simplement parce que le résultat du premier vote n'a pas plu à quelques sénateurs.

This is the question that we have asked. Rule 63(1) states:

A motion shall not be made which is the same in substance as any question which, during the same session, has been resolved in the affirmative or negative, unless the order, resolution, or other decision on such question has been rescinded as hereinafter provided.

Rule 63(2) provides that:

An order, resolution, or other decision of the Senate may be rescinded on five days' notice if at least two-thirds of the Senators present vote in favour of its rescission.

That is the issue we are asking for guidance on.

We did raise two separate points of order there on the contravention of the March 12 directive from the Internal Economy and that a motion had already been resolved by a vote and could not properly be moved again.

In sum, the motion brought before the committee by Senator Banks concerned an issue, a matter in which we then believed that the committee had no authority, and that perhaps it should not have voted on this issue at all because it was the purview of Internal Economy.

**The Chair:** What matter was that?

**Senator Wallin:** The question of the conducting of the votes on the consultants, both on the substance and on the actual form. Because there is a process laid out as to what you do, there should be a vote only once that process has been concluded.

**Senator Smith:** As you have been going through these things it sounds as if there were a number of procedural disputes in which questions of privilege were raised.

**Senator Wallin:** Attempted to be raised.

**Senator Smith:** What happened when they were attempted to be raised?

**Senator Wallin:** The chair simply said that he did not recognize that as a point of order and did not recognize that as a point of privilege. Last night, he actually shut off Senator Manning's microphone as Senator Manning was asking for — and believe me this was not provocative, you will see it in the notes — a simple point of information. The chair instructed the microphone operators to shut the microphones off.

It is very hard, first, to be recognized, and it is very hard to have a ruling on these things or to even have some procedure discussed and debated; for example, to say, "Why do we not just wait on this and find out what that ruling in Internal Economy is so that we do not go down the road and establish precedents."

We are now sitting here today with a vote that has changed the composition of the steering committee on this committee to five people, with no obligation and no commitment to have the minority party represented in any decision-making process of the steering committee.

I find that very troubling.

Ce que nous voulons savoir, c'est ceci. L'article 63(1) dispose ce qui suit :

Aucune motion ne doit reprendre une question déjà résolue, affirmativement ou négativement, au cours d'une même session, à moins que l'ordre, la résolution ou toute autre décision s'y rapportant n'ait été abrogé selon les dispositions qui suivent.

L'article 63(2), lui, précise que :

Tout ordre, résolution ou autre décision du Sénat peut être abrogé à cinq jours de préavis, si au moins les deux tiers des sénateurs présents votent en ce sens.

Nous demandons conseil là-dessus.

Nous avons effectué deux rappels au Règlement. Nous avons fait remarquer, premièrement, que la motion contrevenait à la directive du 12 mars 2009 du Comité de la régie interne, et deuxièmement, que la motion reprenait une question déjà résolue et qu'elle ne pouvait être proposée à nouveau.

En somme, la motion déposée par le sénateur Banks auprès du comité traitait d'une question qui ne relevait pas du comité et sur laquelle ce dernier n'aurait jamais dû voter, car elle est du ressort de la Régie interne.

**Le président :** De quelle question s'agissait-il?

**Le sénateur Wallin :** Des votes portant sur le fond et la forme des contrats signés avec les experts-conseils. Il existe à cet égard un processus bien établi. Le vote ne doit avoir lieu qu'une fois celui-ci terminé.

**Le sénateur Smith :** Je vous écoute, et j'ai l'impression qu'il y a de nombreux problèmes de procédure qui ont fait l'objet de questions de privilège.

**Le sénateur Wallin :** Que nous avons tenté de soulever.

**Le sénateur Smith :** Et qu'est-il arrivé quand vous avez essayé de le faire?

**Le sénateur Wallin :** Le président a tout simplement dit qu'il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement ou encore d'une question de privilège. Hier soir, il a fait éteindre le microphone du sénateur Manning alors que celui-ci demandait — et ses propos étaient loin d'être provocants, comme l'indiquent les notes — une simple précision. Le président a ordonné aux opérateurs d'éteindre les micros.

Il est très difficile, primo, d'avoir la parole et, secondo, d'obtenir une décision, voire de discuter et de débattre de la procédure à suivre. Par exemple : « Pourquoi ne pas attendre la décision du Comité de la régie interne? De cette façon, nous éviterons d'établir des précédents. »

Nous nous retrouvons, aujourd'hui, avec un vote qui a modifié la composition du comité de direction en faisant passer le nombre de membres à cinq, sans garantie aucune que le parti minoritaire aura son mot à dire dans les décisions prises par le comité de direction.

Je trouve cela très troublant.

**Senator Furey:** On that point, can I intervene? Senator Wallin, you referred to a ruling of Internal Economy. Can you be more specific? What ruling of Internal Economy?

**Senator Wallin:** It was a decision on, I believe, March 12 that laid out a process for resolving a dispute between a chair and a deputy chair on a question of funding, that is, contracts to consultants.

Therefore, the process, as we read it — and I unfortunately have 400 pieces of paper here — says that the process is, if the chair and the deputy chair have irreconcilable differences, it goes to the host committee's steering committee. In this case, it would be the Defence Committee's steering committee, and if there is no resolution there because it is a matter of money, then it goes back to Internal Economy for resolution because these contracts are with the Senate, not with the host committee. That is our understanding. I think it was March 12 that this decision happened.

**Senator Furey:** I know the one you are talking about.

**Senator Robichaud:** If there is a resolution of the matter at the steering committee, then it goes on.

**Senator Wallin:** Yes, but that process was usurped. There was no response from the chair to me, personally or indirectly, by telephone or email or anything.

**Senator Robichaud:** Or the steering committee?

**Senator Wallin:** Or the steering committee.

**Senator Furey:** The only way that process would not work is if one or more members of the steering committee refused to meet. Otherwise, the matter would be resolved, although not always in the way that everyone would want.

**Senator Wallin:** With this particular issue, there was not a meeting of the steering committee on this topic.

**Senator Furey:** It was not called?

**Senator Wallin:** No, certainly not after the fact. Senator Kenny, after, I think, a seven- or eight-week absence of no steering committees, asked that a meeting be called last week. I was travelling. I suggested a time that is outside the chamber. I suggested five o'clock because fortunately that day the meeting of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade was cancelled. He insisted on meeting during the session.

I went out, and I could not find him, so I went back in because our house leader was proposing changes to the Senate that day and I felt, out of respect, that I should be there while she made that presentation. I also simultaneously was told, while I sat in the chamber, that despite an understanding at our meeting the week before that all the travel of this committee would involve members of both parties, that Senator Kenny was canvassing Liberals only for a trip to military bases. We had agreed, as a group, to postpone that until the fall.

**The Chair:** Senator Wallin, can I interrupt?

**Senator Wallin:** Yes, please.

**Le sénateur Furey :** Puis-je intervenir? Sénateur Wallin, vous avez parlé d'une décision prise par le Comité de la régie interne. Pouvez-vous être plus précise? De quelle décision s'agit-il?

**Le sénateur Wallin :** Je fais allusion à la règle adoptée le 12 mars, règle qui définit la marche à suivre pour résoudre un différend entre un président et un vice-président sur la facturation, par exemple, des services de consultants.

D'après la règle adoptée — et malheureusement, j'ai mille et un documents devant moi —, s'il y a divergences de vues entre le président et le vice-président, la question est renvoyée au comité de direction du comité principal, dans ce cas-ci, du Comité de la défense. Si aucune solution n'est trouvée à la question d'ordre monétaire, le dossier est présenté au Comité de la régie interne, parce que les marchés sont passés avec le Sénat, et non avec le comité principal. Voilà comment nous interprétons la chose. Cette règle a été adoptée, si je ne m'abuse, le 12 mars.

**Le sénateur Furey :** Je m'en souviens.

**Le sénateur Robichaud :** Si le comité de direction arrive à régler la question, le processus suit son cours.

**Le sénateur Wallin :** Oui, mais le processus n'a pas été respecté. Le président ne m'a transmis aucune réponse, directement ou indirectement, par téléphone ou courriel.

**Le sénateur Robichaud :** Ni le comité de direction?

**Le sénateur Wallin :** Ni le comité de direction.

**Le sénateur Furey :** Le processus ne peut dérailler qui si un ou plusieurs membres du comité de direction refusent d'assister à une réunion. Autrement, la question serait réglée, peut-être comme tout le monde le souhaiterait.

**Le sénateur Wallin :** Le comité de direction, dans ce cas-ci, ne s'est pas réuni.

**Le sénateur Furey :** Non?

**Le sénateur Wallin :** Non, en tout cas, pas après le fait. Le sénateur Kenny a convoqué une réunion la semaine dernière, alors que le comité de direction ne s'était pas réuni depuis environ deux mois. Comme j'étais en déplacement, j'ai proposé que l'on se rencontre à l'extérieur de la Chambre, à 17 heures, la réunion du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du comité international ayant été annulée ce jour-là. Il a insisté pour que cela se fasse durant la séance.

Je suis sortie, et comme je n'arrivais pas à le trouver, je suis rentrée de nouveau parce que notre leader présentait un projet de loi de réforme du Sénat ce jour-là. J'estimais devoir, par respect, l'écouter pendant qu'elle présentait son exposé. J'ai appris, pendant que j'étais à la Chambre, que malgré ce qui avait été décidé la semaine précédente, soit que des représentants des deux partis participeraient aux voyages, que le sénateur Kenny souhaitait que seuls les représentants libéraux prennent part à la visite des bases militaires. Nous avons convenu, ensemble, de reporter ce voyage à l'automne.

**Le président :** Sénateur Wallin, puis-je vous interrompre?

**Le sénateur Wallin :** Bien sûr.

**The Chair:** A number of senators have questions on your presentation.

**Senator Wallin:** I can speak to Senator Furey on that.

**The Chair:** I have a list of senators who want to make interventions on your presentation. I am wondering if you could summarize your points.

**Senator Wallin:** I will try to quickly go through the other points.

I have touched briefly on the role of consultants, to whom they are answerable. I have a couple of questions on that, the relationship to the Library of Parliament. We have had circumstances where these outside consultants are not yet contracted and have not signed their confidentiality clauses. They are working pro bono. It troubles me that they are working pro bono because I am not sure what expectation might be created through that. It is difficult to monitor their work and output.

On some occasions the chair has ordered the Library of Parliament researchers to “merge” their work with that of these yet-to-be-contracted consultants.

**Senator Fraser:** Point of order. A significant amount of what Senator Wallin is saying, while she is raising serious issues — I am not disputing that; it is not news to anyone that there have been conflicts on some committees — it seems to me, really is more appropriately focused on the Internal Economy Committee.

Our time here is limited, and I wonder if we could really focus in on those elements of her presentation that really do relate to the mandate of this committee.

**The Chair:** Rules 63(1) and 63(2) are the two key rules she has been raising.

**Senator Fraser:** The letting of contracts is beyond the purview of this committee, and there appears to have been enormous difficulty about that. My sympathies to all concerned, but that is not this committee’s business.

**The Chair:** Senator Fraser, as you know, we had representations from the Library of Parliament on this study that we are engaged in on committees, talking about the MOU that they have with the House of Commons with respect to hiring consultants. The matter of consultants is in fact before this committee in our study of committees.

**Senator Fraser:** I stand overruled, chair.

**The Chair:** I did not hear you.

**Senator Fraser:** I stand overruled. That is fine, let us go on. Our time is limited.

[*Translation*]

**Senator Nolin:** I, too, have a point of order to raise. While I sympathize with Senator Wallin, I was present at the meeting last evening.

**Le président :** Il y a plusieurs sénateurs qui souhaitent vous poser des questions.

**Le sénateur Wallin :** Je peux en discuter avec le sénateur Furey.

**Le président :** J’ai ici une liste de sénateurs qui veulent commenter votre exposé. Je vous demanderais de résumer ce que vous avez à dire.

**Le sénateur Wallin :** Je vais passer rapidement en revue les autres points.

J’ai parlé brièvement du rôle des experts-conseils, de qui ils relèvent. Je me pose des questions au sujet des relations qu’ils entretiennent avec la Bibliothèque du Parlement. Il y a des experts-conseils qui n’ont passé aucun marché et qui n’ont signé aucune clause de confidentialité. Ils travaillent gratuitement. Je trouve la chose inquiétante, car je ne sais quelles sont les attentes que cela peut créer. Il est difficile de surveiller le travail qu’ils font.

Par ailleurs, il est arrivé que le président ordonne aux attachés de recherche de la Bibliothèque du Parlement de « fusionner » leurs documents avec ceux des experts-conseils non encore embauchés.

**Le sénateur Fraser :** J’invoque le Règlement. Une bonne partie des commentaires formulés par le sénateur Wallin, et elle soulève des questions graves — je ne le conteste pas; tout le monde sait qu’il y a des conflits au sein de certains comités —, intéressent davantage, selon moi, le Comité de la régie interne.

Notre temps ici est limité. J’aimerais qu’elle porte son attention sur les aspects de son exposé qui concernent vraiment le mandat du comité.

**Le président :** Les articles 63(1) et (2) sont les deux principales dispositions qu’elle a soulevées.

**Le sénateur Fraser :** La passation de marchés ne relève pas de notre comité. Le sujet semble soulever beaucoup de problèmes. Dommage pour tous ceux qui sont visés, mais cette question ne relève pas de notre responsabilité.

**Le président :** Sénateur Fraser, comme vous le savez, nous avons rencontré des représentants de la Bibliothèque du Parlement dans le cadre de notre étude. Ils nous ont parlé du protocole d’entente relatif aux experts-conseils qui a été conclu avec la Chambre des communes. Cette question fait partie de notre étude sur le système de comités.

**Le sénateur Fraser :** D’accord, monsieur le président.

**Le président :** Je n’ai pas entendu ce que vous avez dit.

**Le sénateur Fraser :** D’accord. Continuons. Notre temps est limité.

[*Français*]

**Le sénateur Nolin :** J’ai aussi une question de rappel au Règlement. Malgré toute la sympathie que j’ai pour le sénateur Wallin, j’étais présent, hier soir.

The fact remains that some questions of natural justice must be respected. If one is to accuse another senator and hint that a person's right to speak has been violated, then the procedure followed should be more respectful of people's rights.

My point of order is as follows: Is the process that Senator Wallin is asking us to consider appropriate? Can this committee challenge the ruling of another committee without the Senate chamber having at the very least heard, in the presence of all senators, the arguments of our colleague and can it then proceed to deal with the question in accordance with accepted, proven procedure?

I can sympathize with what is being said. I would like us to get to the bottom of this matter, but I am not convinced by any means that we are following a procedure that is in keeping with our traditions. I appeal to you, Mr. Chair, to make a decision.

[English]

**The Chair:** Thank you for that intervention, Senator Nolin. It seems to me that Senator Wallin is laying before us, the Rules Committee, aspects of the rules that she is asking us to consider in the study that we are doing, first, of the revision of the rules and, second, of committees. She is not asking this committee, the Rules Committee, to resolve internal matters of the Defence Committee at all, but she is highlighting certain rules of the Senate, such as rules 63(1), 63(2) and others, that we should consider in our ongoing consideration of the mandate of and the conduct of committees.

**Senator Furey:** Can I speak to that point of order? I shudder to say this, but the matters that are being discussed now are the internal workings of a committee. I say, "I shudder to say this" because it is probably best brought to the Internal Economy Committee. As much as I hate to see those sorts of things brought to Internal Economy, that is best place to discuss them. We are not, as the Rules Committee, interested in the internal workings of a particular committee and who said what to whom.

**The Chair:** I tried to make that clear today. We are not trying to resolve their problems.

**Senator Furey:** That is basically where we are now. We are not really discussing rule 63(1) but rather the internal workings of the committee.

**Senator Fraser:** Senator Wallin has raised some issues that go directly to this committee's mandate that we do want to discuss.

**Senator Wallin:** I am trying to get there. I am sorry for perhaps erring on the side of giving you too much detail and background.

We did want to comment specifically on the approach that Ms. L'Heureux, Assistant Parliamentary Librarian, outlined in her testimony here on May 26 because it speaks to this whole relationship of outside consultants to the Library of Parliament. She did table the MOU. We looked at that and found it interesting. If there were some such equivalent MOU here, that might go a long way to resolving some of this.

Il n'en reste pas moins qu'il y a des questions de justice naturelle qui doivent être respectées. Si on est pour accuser un autre sénateur et soulever des questions de non respect de la parole, il faudrait que cela se fasse selon des normes plus respectueuses des droits des individus.

Voici mon rappel au Règlement : est-ce que le processus sur lequel le sénateur Wallin nous invite à nous pencher est approprié? Ce comité peut-il siéger en appel d'une décision d'un autre comité sans que la Chambre, en présence de tous les sénateurs, ait entendu au moins les arguments de notre collègue et qu'ensuite, on puisse traiter de la question selon une procédure qui a fait ses preuves?

Je sympathise beaucoup avec ce qui se dit. J'aimerais qu'on aille au fond de la question, mais je suis loin d'être convaincu qu'on suit une procédure respectueuse de nos traditions. J'en appelle à votre décision, monsieur le président.

[Traduction]

**Le président :** Merci de cette intervention, sénateur Nolin. Le sénateur Wallin est en train de décrire les dispositions du Règlement qu'elle souhaite que nous examinions dans le cadre de notre étude, étude qui vise la réforme du Règlement et la structure des comités. Elle ne nous demande pas de régler des questions internes qui concernent le Comité de la défense. Elle ne fait que cerner les dispositions du Règlement du Sénat, comme les articles 63(1) et (2), entre autres, que nous devrions analyser dans le cadre de notre examen sur le mandat et les travaux des comités.

**Le sénateur Furey :** Puis-je faire un commentaire? Ne vous en déplaît, nous sommes en train de discuter des rouages internes d'un comité. Et si je dis, « ne vous en déplaît », c'est parce qu'il serait sans doute préférable de renvoyer ce dossier au Comité de la régie interne. Je n'aime pas faire ce genre de chose, mais il est le mieux placé pour se pencher là-dessus. Le Comité du Règlement ne s'intéresse pas aux rouages internes d'un comité en particulier.

**Le président :** C'est ce que j'ai cherché à expliquer aujourd'hui. Notre rôle ne consiste pas à régler leurs problèmes.

**Le sénateur Furey :** C'est ce que nous sommes en train de faire. Nous ne discutons pas de l'article 63(1) du Règlement, mais des rouages internes d'un comité.

**Le sénateur Fraser :** Le sénateur Wallin a soulevé des questions qui portent précisément sur le mandat du comité, et c'est ce que nous voulons entendre.

**Le sénateur Wallin :** J'y arrive. Je vous ai peut-être donné trop de détails. Je m'en excuse.

Nous voulions commenter de manière précise l'approche que Mme L'Heureux, vice-bibliothécaire parlementaire, a exposée au comité, le 26 mai. Elle portait sur les relations qu'entretiennent les experts-conseils externes de la Bibliothèque du Parlement. Elle a déposé un exemplaire du protocole d'entente, que nous avons trouvé fort intéressant. Si nous avons un protocole similaire, nous arriverions à régler bon nombre de problèmes.

I did also write to the Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments, Paul Bélisle, on these matters and raised some of those issues. He did respond to me, and I can give you part of that response: “The issues you raise about consultants and their yet-to-be-confirmed status with the committee carry potential risks, as you indicate. The Senate has clear guidelines regarding consultants hired by committees. . . . In addition, as long as they are potential consultants not employed by the committee, they are not granted access by the administration” to other things, et cetera. I read that because he said that there are clear guidelines regarding the hiring of consultants, and we are still in search of those, so that was a question.

One question that might specifically be dealt with here — although please, if you think it is best at Internal Economy, send me there — is about the phrase “directing staff.” It is a phrase used in Standing Orders, and again, we found some conflicting interpretation here.

**The Chair:** Standing Orders?

**Senator Fraser:** I believe you mean the Senate Administrative Rules, SARs.

**Senator Wallin:** That was the phrase I was told.

**Senator Fraser:** We do not have Standing Orders. I think they are talking about the Senate Administrative Rules.

**Senator Wallin:** Whatever the phrase would be. It goes specifically to what this phrase “directing” means. In fact, some of the amendments we put forward were that the consultants would respond to committee members as opposed to only one individual. This is difficult for all of us, so some clarification on what “directing” means would be most helpful in the work you are doing.

**Senator Furey:** I am sorry to interrupt again, Mr. Chair, but this idea of problems with consultants for committees has a real history, and a number of rules have been developed around trying to address issues, such as payment for consultants. That really has nothing to do with this committee.

**The Chair:** It does have something to do with us.

**Senator Furey:** It has nothing to do with this committee in the sense that the Internal Economy Committee put in place rules to ensure that innocent third parties, that is, contractors, were not hurt because of disputes that went on internally within committees, and that is where we are now. Senator Wallin obviously has some serious issues that she has put before this committee this morning, but my suggestion to her would be to take those to the Internal Economy Committee. As much as I hate to say that — and I do not like to see those things come to Internal Economy — those sorts of things are far better dealt with at Internal Economy, not at the Rules committee.

**Senator Wallin:** Does that include this issue of the directing of staff?

**Senator Furey:** Absolutely.

Par ailleurs, j’ai envoyé une lettre à ce sujet, entre autres, au greffier du Sénat et au greffier des Parlements, Paul Bélisle. Voici, en partie, ce qu’il a répondu : « Ce que vous soulevez au sujet des experts-conseils et de leur statut à confirmer auprès du comité comporte, comme vous l’indiquez, des risques. Le Sénat s’est doté de lignes directrices claires sur les experts-conseils engagés par les comités [...] Par ailleurs, tant qu’un expert-conseil n’est pas engagé par le comité, l’Administration ne lui donne pas accès [...] », ainsi de suite. Il affirme qu’il existe des lignes directrices claires sur l’embauche des experts-conseils, lignes directrices que nous n’avons pas encore trouvées.

Il y a un point que vous pourriez peut-être éclaircir, quoiqu’il serait peut-être préférable d’en parler au Comité de la régie interne. Il s’agit des instructions données au personnel. C’est une expression que l’on retrouve dans le Règlement. Encore une fois, elle donne lieu à des interprétations contradictoires.

**Le président :** Le Règlement?

**Le sénateur Fraser :** Je crois que vous voulez dire le Règlement administratif du Sénat.

**Le sénateur Wallin :** C’est ce qu’on m’a dit.

**Le sénateur Fraser :** Je pense qu’il s’agit du Règlement administratif du Sénat.

**Le sénateur Wallin :** Peu importe. Il est question ici du sens donné aux mots « instructions données ». En fait, certaines des modifications que nous avons mises de l’avant proposaient que les experts-conseils relèvent des membres du comité et non d’une seule personne. Nous avons tous de la difficulté à accepter cela, d’où la nécessité de préciser le sens du mot « instructions ». Cela simplifierait grandement votre travail.

**Le sénateur Furey :** Je m’excuse de vous interrompre encore une fois, monsieur le président, mais les problèmes que soulève l’embauche d’experts-conseils par les comités ne datent pas d’hier. Plusieurs règles ont été adoptées pour résoudre la question de la rémunération des consultants, par exemple. Cela n’a rien à voir avec ce comité-ci.

**Le président :** Je ne suis pas d’accord.

**Le sénateur Furey :** Cela n’a rien à voir avec notre comité. La Régie interne a mis en place des règles pour faire en sorte que les tierces parties, par exemple, les experts-conseils, ne subissent pas les conséquences des disputes internes des comités. Le sénateur Wallin a manifestement de graves inquiétudes, qu’elle nous a exposées ce matin, mais je propose qu’elle en discute avec le Comité de la régie interne. Il me répugne de dire cela — je n’aime pas la voir saisie de questions de ce genre —, mais la Régie interne est mieux placée que nous pour débattre de tels sujets.

**Le sénateur Wallin :** Y compris des instructions données au personnel?

**Le sénateur Furey :** Oui.

**Senator Wallin:** It was in reference to Ms. L'Heureux's testimony here.

**Senator Furey:** However, you are talking about how a committee directs the work of its staff. That is a matter for the committee and, if there is a problem with the committee, my suggestion is that it should go to the Internal Economy Committee.

**Senator Wallin:** I agree. I raised it here because Ms. L'Heureux testified here, I think arguing for simplicity's sake that if there were an equivalent MOU here as they have in the House of Commons, it may spell some of that out. While I agree that the actual content might best be discussed at another committee, the question of whether or not we have a MOU to manage some of these things is something that we think is really worth looking at and supporting. To that degree, it does overlap.

Again, you may want to move these to other issues. However, in the larger sense, with respect to the role of the steering committee, given the things that I read into the record earlier on and what has happened, it is a pretty profound change that the steering committee has had its size unilaterally changed and has taken out any role or right for the minority or governing party.

There are other questions, but, again, we are in the middle of researching this. I am sorry, but so much of this happened last night, and we are looking into contraventions of distribution rules, et cetera.

Again, I will just throw this out, and please stop me if you do not think it is appropriate. What are the rules surrounding the calling of steering committee meetings, regardless of its size and who has rights on it? It seems to me we need more rules around what constitutes an official calling of a steering committee meeting and whether notice should be served. This comes back to the other issue of the role and directing of consultants as well. I will get to the point slightly later about what we do when there are differences of opinion, and I am sure there are some rules on that.

I would like to say, for the record, that we would like to see decorum rules enforced a little more clearly. Again, I do not know how we go about that, but we have been given a copy of this. The language used both before the gavel and after the gavel but in the presence of staff and witnesses and certainly the senators themselves is quite appalling. There are references on that.

Senator Kenny raised many other issues with you, and I will just put them out there. What are the rules surrounding a committee chair using material for publication, whether in the printed word or on television and speaking on behalf of the committee when in fact testimony may not have been taken on that issue and reports certainly have not been written?

Is the question of meeting during adjournments an issue you are focused on? If you are, our position is that we do not believe committees should be meeting during adjournments or summer recesses in this particular case. The chair lives in Ottawa and only serves on one committee. It is easy for him, but many of the rest of the committee members travel from afar. We have representational duties and serve on other committees. He had

**Le sénateur Wallin :** Je faisais allusion au témoignage de Mme L'Heureux.

**Le sénateur Furey :** Mais vous parlez de la façon dont un comité dirige le travail de son personnel. C'est à lui que revient cette décision. Si cela pose problème, alors le Comité de la régie interne doit en être saisi.

**Le sénateur Wallin :** Je suis d'accord. J'ai soulevé le point parce que Mme L'Heureux a fait valoir que les choses seraient plus simples si le Sénat adoptait un protocole d'entente similaire à celui de la Chambre des communes. Il est vrai qu'il serait préférable de discuter du contenu de celui-ci avec un autre comité. Toutefois, nous devrions vraiment explorer la possibilité d'établir un protocole pour gérer certaines de ces questions, car il y a, dans une certaine mesure, des chevauchements.

Encore une fois, vous préférez peut-être confier cette tâche à d'autres. Dans un sens plus large, le comité de direction, compte tenu de ce que j'ai déjà dit et de ce qui s'est passé, a fait l'objet d'un changement radical. En effet, on a modifié la taille de celui-ci de manière unilatérale et privé le parti minoritaire ou ministériel de tout rôle ou droit.

Il y a d'autres questions que nous nous posons, mais encore une fois, nous sommes en train de procéder à des vérifications. Je suis désolée, mais beaucoup de choses sont arrivées hier soir, et nous essayons de voir, par exemple, s'il y a eu non-respect des règles de distribution, ainsi de suite.

Encore une fois, arrêtez- moi si vous n'êtes pas d'accord. Quelles sont les règles entourant la convocation officielle de réunions du comité de direction, peu importe le nombre de membres qui y siègent et les droits de chacun? Il faut élaborer de nouvelles règles à ce sujet, et préciser si un avis annonçant la tenue d'une réunion s'impose. Cette question recoupe celle du rôle des experts-conseils. Je vais parler, plus tard, de la marche à suivre en cas de divergences d'opinions. Je suis certaine qu'il existe des directives à cet égard.

Pour ce qui est du décorum, je tiens à préciser que les règles doivent être appliquées de manière plus rigoureuse. Encore une fois, je ne sais pas comment nous devons nous y prendre, mais vous avez reçu une copie du texte. Les propos utilisés avant et après la levée de la séance, en présence du personnel, des témoins et des sénateurs, sont aberrants. C'est écrit noir sur blanc.

Le sénateur Kenny a soulevé avec vous de nombreux autres points, que je vais tout simplement vous exposer. En vertu de quelle autorité le président d'un comité peut-il fournir des renseignements sur les travaux du comité, soit dans des articles, soit à la télévision, et s'exprimer au nom du comité quand aucun témoignage n'a encore été entendu et aucun rapport n'a été rédigé?

Comptez-vous examiner la question de la tenue de réunions en période d'ajournement? Si oui, notre position est la suivante : nous ne croyons pas que les comités devraient se réunir en période d'ajournement ou pendant le congé d'été. Le président vit à Ottawa et ne siège qu'à un seul comité. Il est facile pour lui de se déplacer, mais les autres membres du comité doivent parcourir de longues distances. Nous avons des fonctions de représentation à

made several suggestions to this committee about smaller committees meeting more often, meeting times of the committee, committees that deal with policy should meet in times of high need.

**The Chair:** Those are the very things this committee is looking at in our study of the mandate and so on of committees. We are seized with that and looking at it.

**Senator Wallin:** We have serious concerns about those issues. I have briefly raised some of them today.

We do not have any experience yet with a line-by-line consideration of reports in the committee. I am told that discussion about reports going forward often includes a line-by-line discussion of draft reports. This material is usually drafted by one of the outside consultants, not by the Library of Parliament. When there is disagreement, there is simply a vote and the people who are in disagreement lose that vote. Therefore, there is something called dissenting observations. I would again ask the committee to look at the use of that and perhaps expand the use of it. I gather there is no such thing as a minority report in the Senate.

Given our circumstances in the committee, I can see clearly that we will have differences of views on this. In the short term and, obviously, in the long term, we will need to have some rules laid out about what we do. This is true particularly given the new situation where the steering committee no longer needs to have the minority or governing party to even be represented at a meeting that often directs this kind of research and reporting.

I have touched on the fact that meeting during adjournments would be dangerous, counter productive and exclude many members of the Senate who must travel. The chair raised issues of fast-tracking or streamlining some procedures after start-up committees. I simply say, for the record, that it took the committee months to establish the Subcommittee on Veterans Affairs, which we had suggested from the beginning that it was a high priority for us. There had been agreement on the membership and chairmanship of that committee by the leadership. It did not seem to make any difference. I would be in favour of fast-tracking or streamlining procedures if they did in fact reflect the views of agreements of party leaderships in advance on that question.

There are issues that fall into the category of protection of Library of Parliament staff, including the clerk. I have notes on that, but I know we are quickly running out of time.

I simply want to end by saying that one of the joys as an outsider — and now someone inside — is that this place has long functioned without the complex and elaborate set of rules that we see in the other place. There was always an assumption of collegial and gentlemanly behaviour, civility in committees and all of that. I do not want to try to solve every problem by imposing or asking for a new rule.

remplir et nous faisons partie d'autres comités. Il a formulé plusieurs suggestions : par exemple, il faudrait former des comités plus petits qui se rencontrent plus souvent, revoir le calendrier des réunions des comités, faire en sorte que les comités chargés d'étudier des questions stratégiques se réunissent quand l'urgence de la situation l'exige.

**Le président :** Le comité examine toutes ces questions dans le cadre de son étude sur le mandat, la structure des comités. Il se penche là-dessus.

**Le sénateur Wallin :** Nous avons de sérieuses préoccupations à ce sujet. J'en ai soulevé quelques-unes aujourd'hui.

Le comité n'a pas encore eu l'occasion de procéder à un examen approfondi de rapports. On me dit que l'examen des rapports comprend souvent une discussion ligne par ligne des projets de rapports. Ceux-ci sont habituellement rédigés par un des experts-conseils externes, et non pas la Bibliothèque du Parlement. Si un désaccord surgit, on procède tout simplement à un vote et ceux qui sont contre le perdent. Il existe ce que nous appelons des opinions dissidentes. Encore une fois, je souhaite que le comité évalue l'utilité des rapports minoritaires, qu'il envisage d'élargir le recours à ceux-ci. J'imagine qu'il n'y a pas de rapports minoritaires au Sénat.

Compte tenu de la situation dans laquelle nous nous trouvons au sein du comité, je suis convaincue que nous allons avoir des divergences d'opinions. Nous devons, à court terme, et bien sûr, à long terme, établir des règles sur la marche à suivre dans ces cas-là. Cela s'impose, vu ce qui a été décidé, à savoir qu'aucun représentant du parti minoritaire ou du parti ministériel ne participera aux réunions du comité de direction où seront prises des décisions sur les travaux de recherche et les rapports.

Comme je l'ai mentionné, il serait dangereux et contreproductif de tenir des réunions en période d'ajournement, car de nombreux sénateurs qui doivent se déplacer en seraient exclus. Le président a proposé d'accélérer ou de simplifier certaines des procédures d'établissement des comités. Je tiens à préciser qu'il a fallu des mois pour créer le Sous-comité des anciens combattants. Or, nous avons dit, dès le début, que ce comité constituait pour nous une priorité. Les leaders s'étaient entendus sur la composition et la présidence du comité. Mais cela ne semblait pas important. Je crois effectivement qu'il faut accélérer ou rationaliser les procédures, mais uniquement si elles tiennent compte des décisions prises à l'avance par les leaders des partis.

La protection du personnel de la Bibliothèque du Parlement, et du greffier, est également source d'inquiétudes. J'ai préparé des notes là-dessus, mais il ne me reste plus beaucoup de temps.

Pour terminer, je voudrais simplement dire que j'ai remarqué, en tant qu'observatrice — et maintenant participante — que le Sénat a toujours su fonctionner sans les règles complexes et détaillées qui régissent l'autre endroit. J'ai toujours eu l'impression que les comités étaient animés d'un esprit collégial, d'une certaine courtoisie et politesse, et cetera. Je ne cherche pas à régler tous les problèmes en imposant ou en exigeant de nouvelles modalités.

Unfortunately, I think we need to have rules that are more detailed than perhaps they were in the past to deal with the exceptions that I have laid out for you today. My suggestion would be that we try to return — I say this having only brief experience, but having watched the Senate over the years — to a time when we were more respectful of one another in terms of our points of view and the language we use toward one another. There is an obvious problem in the Senate when one party has a majority today and may not have that majority tomorrow. Be careful that the rules and precedents set at this time will not come back at a later date to be a problem for the next group that is here. I suggest we try to have principles of behaviour rather than rules and regulations to deal with problems.

**The Chair:** Thank you very much.

**Senator Furey:** I have a point of clarification on the witness' last comment. Senator Wallin, you mentioned protection of Library of Parliament staff. Do you mean protecting their jobs?

**Senator Wallin:** No, I mean protecting their rights, responsibilities and relationships to other committee members and, in fairness, their workloads. It is tied into these other issues about who assigns work and what we are asking them to do. I feel very uncomfortable asking Library of Parliament staff to take the material of outside contractors — even once those contracts are settled — merge it with their own material, do fact checks and then hand it back to us.

For example, the government members on this committee have asked that those two sets of research are always presented separately so that we can see the material presented by the contractors. It certainly means there is a great deal of wasted effort and energy.

**The Chair:** Thank you for that answer. I have a number of senators who have been waiting for a long time to ask questions.

I want to thank Senator Wallin for making this presentation and raising the issues as they relate to the two studies that the Rules Committee is doing — first, a revision of the entire rules; and, second, looking at committees' mandate and functions. You have received an invitation on two occasions from the chair of Internal Economy for a number of matters that do not specifically relate to Rules but that relate to the functioning of your committee that could and should properly be taken to that committee. I hope we will not be discussing those matters any further here today.

**Senator Fraser:** I will try to address myself to more general issues and not repeat my earlier comments about Internal Economy. I will make a couple of comments and then put a question.

On the matter of quorum, it is well established that quorum for committees need not include representatives of both sides. The reason for that is very simple; one side could paralyze the work of the committee ad infinitum by not showing up. If it is true for

Toutefois, je crois que nous devons élaborer des règles plus détaillées pour composer avec les situations que j'ai décrites aujourd'hui. Je propose que l'on revienne — et je sais que je ne suis ici que depuis peu de temps, mais j'ai suivi les travaux du Sénat pendant des années — à l'époque où nous manifestions plus de respect pour nos collègues, leurs points de vue. Il y a manifestement un problème au Sénat quand un parti détient la majorité aujourd'hui, majorité qui pourrait disparaître demain. Il faut éviter que les règles et les précédents établis à ce moment-ci ne viennent, plus tard, hanter ceux qui vont se retrouver ici. Nous devons essayer de nous doter de principes de comportement, non pas établir des règlements pour solutionner les problèmes.

**Le président :** Merci beaucoup.

**Le sénateur Furey :** J'aimerais avoir des précisions au sujet du dernier commentaire du témoin. Sénateur Wallin, vous avez parlé de la protection du personnel de la Bibliothèque du Parlement. Faites-vous allusion à leurs emplois?

**Le sénateur Wallin :** Non, je parle de leurs droits, de leurs responsabilités, des relations que le personnel entretient avec les membres des comités, de leur charge de travail. Tout cela est relié à la question de savoir qui attribue le travail, ce que nous attendons d'eux. Je ne me sens pas très à l'aise avec l'idée de demander au personnel de la Bibliothèque du Parlement qu'il prenne des documents des experts-conseils externes — même une fois les marchés passés —, qu'il les fusionne avec leurs propres études, qu'il fasse des vérifications et qu'il nous remette ensuite l'information.

Par exemple, les membres du comité qui représentent le parti ministériel ont demandé que les documents de recherche soient toujours présentés séparément pour que nous sachions quels sont ceux qui ont été préparés par les experts-conseils. Il s'agit là d'un gaspillage d'efforts et d'énergie.

**Le président :** Merci pour cette réponse. Il y a plusieurs sénateurs qui attendent depuis un bon moment de vous poser des questions.

Je tiens à remercier le sénateur Wallin pour son exposé. Elle a soulevé des points qui ont trait aux deux études que mène le comité, d'abord sur la réforme du Règlement et, ensuite, sur le mandat et le rôle des comités. Le président du Comité de la régie interne vous a invitée à deux reprises à venir parler de sujets qui ne concernent pas vraiment le Comité du Règlement, mais plutôt le vôtre, et qui pourraient et devraient être examinés par son comité. J'espère que nous n'aborderons pas ces questions aujourd'hui.

**Le sénateur Fraser :** Je vais essayer de m'en tenir à des questions d'ordre plus général, sans répéter ce que j'ai dit tout à l'heure au sujet du Comité de la régie interne. Je vais y aller de quelques observations, puis poser une question.

En ce qui concerne le quorum, il est bien établi qu'on n'a pas besoin d'inclure des représentants des deux côtés pour qu'il y ait un quorum au sein des comités. La raison en est très simple : un côté pourrait paralyser ad infinitum les travaux du comité s'il

committees, I have always assumed that it was true for the steering committee as well. This does not detract from the duty of the chair and deputy chair to work together in a constructive fashion. However, it has always been my understanding that quorum for steering committees is simply bodies, not majority and minority affiliations. This is one thing that should be clarified if I am wrong.

On the matter of reopening organizational votes — again, this has been my understanding — organizational votes can be and, indeed, sometimes must be reopened depending on circumstances. For example, suppose the deputy chair of the committee has resigned from the committee or from the Senate. I am not aware of any rules anywhere saying that you can reopen these votes, but not those. Therefore, if you can reopen votes, you can reopen all votes.

The expansion of the steering committee from three to five members may be a little unusual, but a five-member steering committee is not unusual in its own right in the Senate. There are people who think it is a good idea and others who do not.

However, you are a new deputy chair pitch forked, I may say, into a very difficult job after not much time in the chamber.

**Senator Wallin:** Asked for willingly.

**Senator Fraser:** Congratulations for having the courage to take it on.

Were you given any kind of handbook, précis or training by Senate administration to guide you in these matters?

**Senator Wallin:** No. There was no formal training. Certainly, I found all the old reports and read through them. Senator Kenny was quite cooperative.

**Senator Fraser:** I am talking about the rules of committees.

**Senator Wallin:** I did that on my own by going through existing things.

On your earlier point, it was not that just any vote cannot be reopened.

**Senator Fraser:** Are you referring to the organizational meeting?

**Senator Wallin:** No. I was talking about the vote that was taken and lost.

**Senator Fraser:** I was talking about the expansion of the quorum of the steering committee and changing one's mind about that in mid-stream.

However, a separate reopening of a vote is a matter that this committee can properly address. A great deal of what Senator Wallin has said, chair, speaks to the my experience — and I have been chair or deputy chair of a number of committees — of a wee thin handbook being provided to new chairs and deputy chairs. The book was helpful but, certainly, not as complete as I could

décide de ne pas se présenter. J'ai toujours présumé que si cette règle s'applique aux comités, alors elle s'applique aussi aux comités de direction. Il n'empêche qu'il incombe au président et au vice-président de travailler ensemble de façon constructive. Toutefois, d'après ce que j'ai toujours cru comprendre, le quorum pour les comités de direction est une question de nombre de personnes, et non pas d'affiliations majoritaires et minoritaires. Qu'on me corrige si je me trompe.

Pour ce qui est de la remise aux voix des questions organisationnelles — là encore, c'est d'après ce que j'ai cru comprendre —, on peut reprendre un vote et, en effet, cela s'impose parfois selon les circonstances. Par exemple, supposons que le vice-président du comité démissionne du comité ou du Sénat. Je ne suis pas au courant de règles qui stipulent qu'on peut reprendre un vote pour certaines questions, mais pas pour d'autres. C'est donc dire qu'on peut reprendre des votes pour toute question.

L'expansion du comité de direction, en faisant passer le nombre de membres de trois à cinq, pourrait être un peu inhabituelle, mais un comité de direction de cinq membres n'est pas chose inusitée, en tant que telle, au Sénat. Certaines personnes croient que c'est une bonne idée et d'autres, non.

Toutefois, vous êtes une nouvelle vice-présidente qui, à mon sens, a été parachutée à un poste très difficile, peu de temps après votre nomination au Sénat.

**Le sénateur Wallin :** Chose que j'ai acceptée en toute connaissance de cause.

**Le sénateur Fraser :** Félicitations d'avoir eu le courage de prendre la relève.

L'administration du Sénat vous a-t-elle donné un certain livret, un précis ou une séance de formation pour vous guider dans ces questions?

**Le sénateur Wallin :** Non, il n'y avait aucune formation officielle. En tout cas, j'ai trouvé tous les anciens rapports et je les ai passés en revue. Le sénateur Kenny m'a été d'un grand secours.

**Le sénateur Fraser :** Je parle des règles des comités.

**Le sénateur Wallin :** Je les ai apprises toute seule en consultant des documents existants.

Quant à votre argument précédent, ce n'était pas simplement qu'on ne pouvait pas reprendre des votes.

**Le sénateur Fraser :** Parlez-vous de la séance d'organisation?

**Le sénateur Wallin :** Non. Je parle du vote qui a été pris et qui a donné un résultat négatif.

**Le sénateur Fraser :** Je parlais, quant à moi, de l'expansion du quorum du comité de direction et du fait de changer d'avis à mi-chemin.

Toutefois, une remise aux voix distincte est une question que notre comité est bien placé pour traiter. Monsieur le président, les propos du sénateur Wallin me font penser, et je me fie à ma propre expérience — ayant été moi-même présidente ou vice-présidente de plusieurs comités — à un minuscule livret remis aux nouveaux présidents et vice-présidents. Le livret était certes utile,

have wished it to be. It would be proper for this committee to include in its recommendations that the administration, the table officers and the administrative officers put together a detailed handbook for committee chairs and deputy chairs.

**The Chair:** Good suggestion.

**Senator Fraser:** As well, as we redo our rules in our first study, which is separate from the study of committees, we should examine the ways in which the various rules apply to committees and whether they should apply. This should be made explicit.

I am sorry, that was not a question to you Senator Wallin.

**Senator Wallin:** That was what I was trying to say in a long, roundabout way. Every single problem we have, we have to go to the table officers or Mr. Bélisle. A detailed handbook would be useful.

**The Chair:** We will take that up.

[*Translation*]

**Senator Nolin:** I raised my point earlier. I am still convinced that the rules of natural justice must at the very least be respected. My question is more along the lines of a comment.

Even if, as Senator Wallin suggested, detailed rules are drafted, the fact remains that there must be an element of good faith present and clearly, that is not the case with the relationship described to us for the past 45 minutes. Regardless of what we do or of how we amend the rules, the problem will not be resolved.

There is a problem of good faith between two groups of individuals and with all due respect to the committee, I do not think it has anything to do with the rules. It is more a question of leadership and clearly, some people will have to assume their responsibilities and ensure that respect extends not only to individuals, but also to an institution worthy of that respect. Within the institution, there are people waiting for the chance to point the finger at us and destroy us. Therefore, there is no time to waste on problems of bad faith. Unfortunately, we are not going to resolve that problem in this forum.

[*English*]

**Senator Smith:** I will be frank, Senator Wallin. I sat on the Defence Committee seven years ago. At that time, there was pretty good collegiality. There were several Conservative senators that Senator Kenny seemed to have as soul mates. Most issues were decided on the basis of consensus, although not everything was unanimous. It sounds as though there is no consensus on anything now at that committee. I have not heard of a walkout yet, but it sounds as though it is almost at that point.

I know that Senator Kenny works incredibly hard, but it almost sounds as though you feel it has become a dictatorship. Is that too strong a word? How can the situation be described in everyday language? What are you hoping that this committee

mais il n'était pas aussi complet que j'aurais voulu. Il serait avisé que le comité ajoute cela à ses recommandations pour que l'administration, les greffiers au Bureau et les responsables administratifs mettent au point un manuel détaillé à l'intention des présidents et des sous-présidents du comité.

**Le président :** C'est une bonne suggestion.

**Le sénateur Fraser :** De plus, comme nous révisons nos règles dans le cadre de la première étude, qui n'a rien à voir avec l'étude des comités, nous devrions examiner les façons dont les diverses règles s'appliquent aux comités et la raison pour lesquelles elles devraient s'appliquer. Il faut préciser cela de façon explicite.

Je suis désolée, mais ma question ne s'adresse pas à vous, sénateur Wallin.

**Le sénateur Wallin :** C'est ce que j'essayais de dire de façon indirecte. Chaque fois que nous avons un problème, nous devons en parler avec les greffiers au Bureau ou M. Bélisle. Un manuel détaillé serait utile.

**Le président :** Nous en prenons bonne note.

[*Français*]

**Le sénateur Nolin :** J'ai soulevé mon point tout à l'heure. Je reste convaincu que l'on doit un minimum de respect envers les règles de justice naturelle. Ma question est plutôt un commentaire.

Même si on élabore un règlement dans le détail, comme le disait le sénateur Wallin, il n'en reste pas moins qu'un élément de bonne foi doit être présent et, de toute évidence, cette bonne foi est absente dans la relation que l'on nous dépeint depuis 45 minutes. Quoi que l'on fasse, quel que soit le règlement que l'on modifie, on ne règlera pas le problème.

Il y a un problème de bonne foi entre deux groupes d'individus et je ne pense pas, avec tout le respect que j'ai pour ce comité, que ce soit une question de Règlement. C'est plutôt une question de leadership et, de toute évidence, il y a des gens qui devront prendre leurs responsabilités et s'assurer que l'on ne respecte pas uniquement des individus, mais aussi une institution qui mérite qu'on la respecte. Parce qu'à l'extérieur de l'institution, il y a des gens qui n'attendent que cela pour nous pointer du doigt et nous démolir. On n'a donc pas de temps à perdre avec les problèmes de mauvaise foi et ce n'est malheureusement pas ici qu'on va régler cette question.

[*Traduction*]

**Le sénateur Smith :** Je vais être franc, sénateur Wallin. J'ai siégé au Comité de la défense il y a sept ans. À l'époque, il régnait un très bon esprit de camaraderie. Le sénateur Kenny semblait avoir plusieurs acolytes du Parti conservateur. La plupart des questions étaient décidées par consensus, même si très peu de décisions étaient unanimes. Il n'y a maintenant plus de consensus, semble-t-il, au sein du comité. Je n'ai pas encore entendu parler de débrayage, mais j'ai l'impression qu'on en soit presque rendu là.

Je sais que le sénateur Kenny travaille d'arrache-pied, mais on dirait que c'est presque devenu une dictature. Est-ce un mot trop fort? Comment peut-on décrire la situation dans le langage quotidien? Qu'espérez-vous que notre comité fasse, s'il y a lieu,

might do, if anything, to lower the temperature and bring the committee back to way that it functioned in the past? Is that a fair question?

**Senator Wallin:** Yes, it is fair. At the beginning of my remarks, when you were coming in, I said that common civility on this committee has broken down. It is through both the behaviour and language that I find it is unlike anything I have ever seen. I am no prude — I cut my teeth and grew up in news rooms across this country. Fortunately, I sit on other committees, which function. I sit on the Foreign Affairs Committee and have replaced colleagues at other committees. In my limited experience, I have seen a much more collegial relationship between other committee members who at least attempt to reach consensus when there is disagreement.

Frankly, I am horrified by what I see. I believe in our democracy and that this place is a very important part of our parliamentary process. For all the questions about reforming the Senate, we need a Senate in this country because there is a place for sober second thought. I have stated this at my committee on many occasions. Canada is a country at war. I have been to Afghanistan. I have had the opportunity to work on the Manley report. We are dealing with the fundamental issues of life and death; and we experienced another death this week. We are dealing with our role in Afghanistan and what we will do for our veterans, both young and old. These matters are pressing.

This committee should be focused on the substance, but we have been sidelined completely by counter-productive behaviour. I am running around trying to become as expert as our table officers are in matters of procedure so that we might get to the content. I do not want to be doing that. I wish that were not the case. I am concerned about the dictatorship idea because this is precisely what troubles me about the steering committee increasing to five members. I am sure that when the tables were turned in other times in our history it would have seemed like a reasonable thing to ensure that there was at least one representative of the minority party. With five members, I see no will and no intent to acknowledge that principle. It leaves me extremely troubled, and that is why I said earlier that I hoped this committee was an exception to the rule. I feel we must act on this sooner rather than later so that this committee does not become totally dysfunctional and so that it does not spill over to other committees. That is truly troubling because God knows the other committees work, and I am grateful that they do and that my time there can be focused on substance.

**Senator Smith:** With respect to the consultants, do you have the sense that they do not work as much for the committee? Spell out your concern.

**Senator Wallin:** Yes, that is absolutely true. Many of these folks have worked for the committee for a long time. Their relationship with Senator Kenny is personal, which, of course, happens over time. They have been working with him through

pour calmer les choses et remettre le comité sur les rails pour qu'il fonctionne comme par le passé? Est-il raisonnable de se poser cette question?

**Le sénateur Wallin :** Oui, c'est raisonnable. Au début de mes observations, quand vous êtes arrivé, j'ai dit que les règles de politesse élémentaires ont disparu au comité. C'est aussi bien sur le plan des comportements que du langage, selon moi, et c'est du jamais vu pour moi. Je n'ai rien d'une prude — j'ai grandi dans les salles de nouvelles partout au pays. Heureusement, je siège à d'autres comités qui fonctionnent bien, notamment au Comité des affaires étrangères, et j'ai remplacé des collègues à d'autres comités. D'après mon expérience limitée, j'ai observé plus de collégialité parmi les membres d'autres comités qui, au moins, essaient de dégager un consensus quand il y a un désaccord.

Franchement, je suis horrifiée par ce que je vois. Je crois en notre démocratie et je suis convaincue que cet endroit est un élément très important de notre processus parlementaire. Malgré toutes les questions visant la réforme du Sénat, nous avons besoin d'un Sénat parce qu'il s'agit d'un endroit pour jeter un second regard serein. Ce message, je l'ai répété à maintes reprises à mon comité. Le Canada est un pays en guerre. J'ai été en Afghanistan. J'ai eu l'occasion de travailler sur le rapport Manley. Nous sommes confrontés à des questions fondamentales de vie ou de mort; et nous venons d'apprendre la mort d'un autre soldat cette semaine. Parallèlement à notre rôle en Afghanistan, nous devons déterminer ce que nous ferons pour nos anciens combattants, aussi bien les jeunes que les vieux. Il s'agit de questions pressantes.

Le comité devrait se concentrer sur le fond des questions, mais nos efforts ont été complètement contrecarrés par un comportement contre-productif. Je fais tout en mon pouvoir pour essayer d'en savoir autant que nos greffiers au Bureau sur des questions de procédure, pour que nous puissions en venir au contenu. Je ne veux pas avoir à le faire. J'aurais bien voulu que cela ne soit pas le cas. Je suis préoccupée par l'idée de la dictature parce que c'est précisément ce qui me trouble dans la proposition d'augmenter à cinq le nombre de membres du comité de direction. Je suis sûre que quand les rôles étaient inversés à d'autres moments de notre histoire, il n'y avait rien de mal à faire en sorte qu'il y ait au moins un représentant du parti minoritaire. Avec cinq membres, je ne vois aucune intention de reconnaître ce principe. Cela me consterne au plus haut point, et c'est pourquoi j'ai dit tout à l'heure que j'espère que le comité est une exception à la règle. J'estime que nous devons passer à l'action le plus vite possible pour que le comité ne devienne pas totalement dysfonctionnel et que d'autres comités ne lui emboîtent pas le pas. C'est vraiment troublant parce que Dieu sait que les autres comités travaillent fort, et j'en suis reconnaissante parce que je peux consacrer mon temps à des questions de fond.

**Le sénateur Smith :** En ce qui concerne les experts-conseils, avez-vous l'impression qu'ils ne travaillent pas autant pour le comité? Expliquez-nous votre préoccupation.

**Le sénateur Wallin :** Oui, c'est tout à fait vrai. Bon nombre de ces personnes travaillent au comité depuis longtemps. Ils entretiennent une relation personnelle avec le sénateur Kenny, ce qui, bien entendu, se développe avec le temps. Ils travaillent

this situation without contracts. A case in point that truly troubled me was when we were informally interviewing one of the supposed contractors. I looked at this person and said, “In a situation where Senator Kenny and I disagreed on a matter of substance or interpretation of testimony before us, and Senator Kenny chose to ask you to go and set up media interviews or whatever it was, would you feel comfortable doing the same for me, knowing that my views would be contrary to those of the chair?”

This person looked to Senator Kenny for the answer before responding. I knew instantly we had a problem at that point.

**Senator Smith:** What was the answer?

**Senator Wallin:** The answer was, “Well, sure, I am sure I could do that.” This was after the informal consultation.

Yes, it is the feeling of other committee members that in this notion of directing staff — which was why it was one of the issues I raised about what that actually means — that they are his employees. That is why we are trying to keep the work that they do and the work that the Library of Parliament people do separate.

**Senator Fraser:** May I recall, in my view, a very valid point made by Senator Nolin that we are going down a dangerous path if we allow meetings of this committee to turn into personalized complaints about individuals who are not present.

**The Chair:** I agree.

**Senator Fraser:** We have to contain ourselves to principles that apply to us all. I appreciate that Senator Wallin believes she is arguing from a position of principle, but the tone of the discussion around this table this morning has tended to be a little too often, in my view, one of personal attack on someone who is not present.

**The Chair:** I understand your point. The witness was, in fact, responding to a very direct question from Senator Smith.

**Senator Fraser:** I appreciate that.

**The Chair:** Senator Keon has a supplementary on that question.

**Senator Keon:** Thank you very much, Mr. Chair. I think I can save time if I have a supplementary now and not bring this issue forth again.

Senator Fraser made a very good suggestion about guidelines for chairs and deputy chairs. Senator Smith has raised a tremendously important question. Senator Wallin had raised this herself in her testimony, but that is the use of consultant reports.

Over the years, on the committees I have served on, we have never quite known what to do with these reports from consultants. Sometimes consultants are witnesses first; you find there is a tremendous repository of expertise in these witnesses,

avec lui dans un tel contexte, sans contrat. Un point qui m'a vraiment troublée, c'est quand nous étions en train d'interviewer un des contractuels éventuels. J'ai regardé la personne et je lui ai dit : « Supposons que le sénateur Kenny et moi sommes en désaccord sur une question de fond ou d'interprétation des témoignages, et que le sénateur Kenny décide de vous demander d'organiser des entrevues avec les médias ou peu importe, vous sentiriez-vous à l'aise de faire la même chose pour moi, sachant que mes points de vue seraient contraires à ceux du président? »

La personne a regardé le sénateur Kenny avant de répondre. J'ai tout de suite su que nous avions un problème.

**Le sénateur Smith :** Quelle était la réponse?

**Le sénateur Wallin :** La réponse, c'était : « Eh bien, je suis sûr que je pourrais le faire. » Mais c'était après la consultation informelle.

Oui, les autres membres du comité ont l'impression que la notion de diriger le personnel — c'est d'ailleurs pourquoi j'ai soulevé cette question parmi tant d'autres — signifie que ces gens sont les employés du président. Voilà pourquoi nous essayons de garder séparé le travail qu'ils font et le travail que font les employés de la Bibliothèque du Parlement.

**Le sénateur Fraser :** Je tiens à vous rappeler un argument très valable invoqué par le sénateur Nolin, à savoir que nous nous engageons dans une voie dangereuse si nous permettons que les réunions du comité se transforment en séances de plaintes à l'égard de personnes qui ne se trouvent pas ici.

**Le président :** Je suis d'accord.

**Le sénateur Fraser :** Nous devons nous en tenir aux principes qui s'appliquent à nous tous. Je comprends que le sénateur Wallin croit qu'elle parle d'une position de principe, mais le ton de la discussion de ce matin prend, selon moi, des allures d'une attaque personnelle contre quelqu'un qui n'est pas présent.

**Le président :** Je comprends votre argument. Le témoin a répondu, en fait, à une question très directe du sénateur Smith.

**Le sénateur Fraser :** Je comprends.

**Le président :** Le sénateur Keon a une question complémentaire à poser.

**Le sénateur Keon :** Merci beaucoup, monsieur le président. Je pense pouvoir sauver du temps si je pose une question complémentaire maintenant afin de ne pas avoir à la soulever plus tard.

Le sénateur Fraser a fait une très bonne suggestion à propos des lignes directrices pour les présidents et les vice-présidents. Le sénateur Smith, pour sa part, a soulevé une question très importante. Le sénateur Wallin en a aussi parlé dans son témoignage : l'utilisation des rapports des experts-conseils.

Au fil des ans, aux comités où j'ai siégé, nous n'avons pas vraiment su quoi faire avec les rapports des experts-conseils. Il arrive parfois que les experts-conseils soient d'abord des témoins; en effet, on trouve que les témoins représentent une énorme source de connaissances, si bien qu'on décide de les embaucher; ils

and then you want to engage them to which they respond that they can do this for you but cannot afford all that time unless, well you know — so they give you a report.

My own handling of consultants' reports has been to add them as an appendix but not put them into the body of the report. When you are addressing Senator Fraser's suggestion, this should be addressed in there, particularly for the chairs, that they know exactly how to develop this relationship between consultants and witnesses and the committee and so forth because I think it is the responsibility of the chair and the deputy chair of the committee.

**Senator Smith:** I do not really need to pursue it any further, but in response to Senator Fraser's point, it is a valid one. Mr. Chair, you will ensure that Senator Kenny does see the transcript and have an opportunity to respond in person or in writing or however he sees fit. That goes without saying, but I think it is important to have it on the record.

**The Chair:** Thank you, Senator Smith.

**Senator Furey:** Just to review, Senator Wallin, this whole idea of changing the rule to have the steering committee ensure that contractors are paid was put in place primarily to protect what I call innocent third parties; contractors who did work for committees and ended up, for whatever reason, getting embroiled in a dispute between chairs or deputy chairs or members of the committee.

The problem now seems to be that the steering committee, which is a subcommittee under rule 96(5), requires all three members for a quorum.

I am assuming that this unilateral increase in the number of members on the steering committee is a way of getting around this rule. Are you suggesting that we change the rule? Are you recommending that the quorum for the rule be changed? Are you recommending that we put something in place to prevent the increase in the number of members on a steering committee?

**Senator Wallin:** There is so much back story in all of those things, which we do not want to go into at this point. I understand the numbers change and that you can have a steering committee of any size you want provided it is not more than half. I think that is the only rule, that it cannot be more than half the committee membership in total. Without the goodwill that Senator Smith talks about, the intent to ensure that there is some consensus and that other parties are represented and that there is some way for the minority to voice its opinion and to have a role, if that is not done through consensus, goodwill, understanding, history and precedent, then I am afraid, having witnessed what I am seeing now, we do need to have some kind of rule. That was my general caveat: I do not want to make the rule around the problem, that there is a specific problem there.

répondent qu'ils peuvent faire le travail, mais qu'ils ne peuvent pas consacrer tout ce temps, à moins que, vous savez le reste — alors, ils vous remettent un rapport.

D'après ma propre expérience, j'ai tendance à ajouter les rapports des experts-conseils en annexe, mais je ne les place pas dans le corps du rapport. En réponse à la suggestion du sénateur Fraser, on devrait aborder cette question dans le manuel, particulièrement pour les présidents, afin qu'ils sachent exactement comment nouer une relation avec les experts-conseils, les témoins, le comité, et cetera. parce que je crois qu'il incombe au président et au vice-président du comité de le faire.

**Le sénateur Smith :** Je n'ai pas vraiment besoin d'en dire plus, mais en réponse aux propos du sénateur Fraser, c'est un argument valable. Monsieur le président, je sais que vous allez voir à ce que le sénateur Kenny prenne connaissance de la transcription et qu'il ait l'occasion de répondre en personne ou par écrit ou comme bon lui semble. Cela va sans dire, mais je crois qu'il est important de l'indiquer au compte rendu.

**Le président :** Merci, sénateur Smith.

**Le sénateur Furey :** Juste pour récapituler, sénateur Wallin, l'idée de changer le Règlement pour que le comité de direction veille à ce que les contractuels soient rémunérés vise principalement à protéger ce que j'appelle les tiers innocents, c'est-à-dire des travailleurs contractuels qui ont fait le travail pour des comités, mais qui ont fini, pour une raison quelconque, par être mêlés à une dispute entre les présidents ou les vice-présidents ou les membres du comité.

Le problème dont nous sommes maintenant saisis, c'est, semble-t-il, l'exigence selon laquelle le comité de direction, qui est un sous-comité en vertu de l'article 96(5), doit avoir trois membres pour établir un quorum.

Je suppose que la décision unilatérale d'augmenter le nombre des membres au comité de direction est une façon de contourner cette règle. Êtes-vous en train de suggérer que nous changions la règle? Recommandez-vous que la règle concernant le quorum soit modifiée? Nous recommandez-vous de mettre en place une mesure pour empêcher cette augmentation du nombre de membres au comité de direction?

**Le sénateur Wallin :** On en a long à dire sur la toile de fond de ces questions, mais on ne va pas entrer dans les détails à ce stade-ci. Je comprends que le nombre de membres change et qu'on peut avoir un comité de direction composé d'un nombre  $x$  de membres, à condition qu'il ne dépasse pas la moitié du nombre total de membres du comité; je crois que c'est la seule règle. Sans la bonne volonté évoquée par le sénateur Smith, c'est-à-dire sans l'intention de s'assurer qu'il existe un certain consensus, que les autres partis sont représentés et que la minorité est en mesure de se prononcer d'une façon ou d'une autre — bref, sans consensus, bonne volonté, entente et prise en compte des antécédents —, alors j'ai bien peur, ayant été témoin de la situation actuelle, que nous ayons besoin d'une certaine règle. C'était ma seule réserve : je ne veux pas que la règle soit basée sur le problème, c'est-à-dire sur le fait qu'il existe un problème particulier.

However, I think this would work if the numbers were reversed, if the situation were reversed, but if there is not that goodwill and intent, then there needs to be some kind of rule.

**Senator Furey:** I understand what you are saying, but, as I have said earlier, all of those issues around the rule are issues that should be brought to Internal Economy.

With respect to the rule, which is the mandate of this committee, are you aware of whether there are any other problems with other committees with this rule? If we were to contemplate changing this, will we be changing it just for one committee?

**Senator Wallin:** That is my concern about the exception to the rule. My limited experience is that I am on a very functional committee — another committee — and I have sat in on several others doing replacement duty. In one case a Conservative is the chair and in another case a Liberal is the chair, so it is kind of evened out.

I do find a much greater attempt on the part of those individuals to seek out the opinions and the agreement of others and that there are informal and formal discussions all the time about making things work, for example: We have a last-minute change of witness; he cannot come; how about this? That stuff is just done, as it should be, in a much more cooperative way.

Yes, you do not want to respond always to the squeaky wheel and then put a rule in place that hampers everyone else, but if there is no attempt or no willingness, I do not know how else you get around it.

**Senator Furey:** I am glad you pointed it out because the rule probably does need some tweaking. Right now, if there is a quorum for a steering committee, any one person can bring it to a halt. It is probably something that we should look at seriously. Thank you very much.

**Senator Duffy:** Thank you, Senator Wallin, for coming here today. I appreciate Senator Furey's offer to have this issue taken up by the Internal Economy Committee.

**Senator Wallin:** As do I.

**Senator Duffy:** In the handbook we are talking about for committee chairs — and I do not know if there is a rule somewhere in the Senate that already exists that talks about an abusive workplace — I am concerned about some of what I have heard about the clerks being caught in the middle, about researchers and employees of the Library of Parliament being caught in the middle of these fights. I am concerned about what I hear that goes on that creates a hostile work environment in which no public servant should be expected to be the meat in the sandwich.

Somewhere there should be a rule that we will maintain a civilized workplace — that is the Rules Committee. I would appreciate it very much if Internal Economy could pick it up

Toutefois, je pense que cela fonctionnerait si les chiffres étaient inversés, si la situation était inversée, mais sans cette bonne volonté et intention, une certaine règle s'impose.

**Le sénateur Furey :** Je comprends ce que vous dites, mais comme je l'ai mentionné tout à l'heure, les questions concernant la règle devraient être soulevées au Comité de la règle interne.

En ce qui concerne le Règlement, qui s'inscrit dans le mandat du comité, savez-vous si d'autres comités sont confrontés à d'autres problèmes relativement à cette règle? Si nous avions à envisager un tel changement, s'appliquerait-il à un seul comité?

**Le sénateur Wallin :** C'est ce qui me préoccupe quand on parle de l'exception à la règle. J'ai une expérience limitée : je siège à un comité très fonctionnel — un autre comité — et j'ai siégé à plusieurs autres à titre de remplaçante. Un des comités est présidé par un conservateur et un autre, par un libéral; c'est donc assez équilibré.

Je trouve que ces gens s'efforcent davantage à solliciter les opinions et à obtenir l'accord des autres et qu'ils procèdent tout le temps à des discussions informelles et formelles sur la façon de bien faire les choses. Par exemple, il se peut qu'il y ait un changement de dernière minute parce qu'un témoin n'est plus en mesure de se présenter; dans ce cas-là, on explore d'autres pistes. Une discussion a lieu, comme il se doit, dans un plus grand esprit de collaboration.

C'est vrai : on ne veut quand même pas intervenir chaque fois qu'une roue grince et mettre en place une règle qui crée un obstacle pour tous les autres comités, mais s'il n'y a aucun effort ni aucune volonté, je ne sais pas par quel autre moyen on peut s'en tirer.

**Le sénateur Furey :** Je suis content que vous ayez mentionné ce point parce que la règle a probablement besoin de quelques retouches. À l'heure actuelle, s'il faut trois membres pour qu'il y ait un quorum au sein d'un comité de direction, alors n'importe qui peut bloquer les travaux. C'est probablement un aspect que nous devrions examiner sérieusement. Merci beaucoup.

**Le sénateur Duffy :** Merci, sénateur Wallin, d'être des nôtres aujourd'hui. Je suis pour la proposition du sénateur Furey, soit celle de soulever cette question au Comité de la règle interne.

**Le sénateur Wallin :** Moi aussi.

**Le sénateur Duffy :** En ce qui concerne le manuel dont on vient de parler à l'intention des présidents de comités — et j'ignore s'il existe une règle quelque part au Sénat sur le milieu de travail abusif —, je suis préoccupé par certaines choses que je viens d'entendre concernant la situation des greffiers, des chercheurs et des employés de la Bibliothèque du Parlement qui sont pris au beau milieu de ces disputes. Je déplore cette situation qui crée un environnement de travail hostile qu'aucun fonctionnaire ne devrait avoir à vivre.

Il faudrait une règle pour maintenir un milieu de travail civilisé — et il s'agit du Comité du Règlement. J'aimerais beaucoup que le Comité de la règle interne s'en occupe parce

because, from what I hear, it does not show up in Hansard, but certain issues of abuse of staff and other senators occurs immediately before or after the gavel, very cleverly avoiding being in Hansard. I leave you with that.

**The Chair:** Thank you, Senator Duffy, for that intervention. This is the Rules Committee and not the Internal Economy Committee, but I know that Internal Economy has recently brought in an anti-harassment policy. Again, that is not for this committee.

**Senator Robichaud:** The meetings you referred to and the decisions and votes that were taken that were not according to the rules, were they done in the public part of the meeting, or was that in camera?

**Senator Wallin:** The one I referred to last week about the illegal vote was public. We have both the transcript and the recording of that. Others of these things were done in camera, but last night's events were all public.

**Senator Robichaud:** Thank you.

**The Chair:** Honourable senators, if there are no further questions, I would like once again to thank Senator Wallin for raising a number of questions that relate to the two studies that this committee on rules is conducting now. It has helped us in our study and has raised a number of questions. There are other questions that are more properly subject matters for the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, and Senator Wallin has been invited now three times by the chair of that committee to take those problems there.

**Senator Furey:** I was only kidding, chair.

**Senator Wallin:** It is too late. I said, "Yes."

**The Chair:** Thank you for coming. We appreciate your help.

**Senator Fraser:** Just before we leave the topic of this study, and nothing to do with Senator Wallin, I believe I heard you say, chair, at the beginning in your presentation of this portion of today's meeting that another committee chair from whom we shall be hearing in the future is Senator Andreychuk.

**The Chair:** She is away this week.

**Senator Fraser:** That is not my question. I had, on an earlier occasion, understood that committee chairs who are already members of this committee would not be invited to participate as witnesses in this study. I am not objecting to it. I am just thinking that, if that is not the case, perhaps the chair and deputy chair of Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs should be bending their minds to an appearance before this committee.

**The Chair:** That would be welcomed.

**Senator Nolin:** I would prefer not to testify.

que, d'après ce que j'entends, ces incidents ne figurent pas dans le Hansard, mais certains cas de mauvais traitement du personnel et d'autres sénateurs surviennent immédiatement avant ou après le coup de marteau, ce qui est une façon très rusée de ne pas devoir les inscrire dans le Hansard. C'est tout ce que j'avais à dire.

**Le président :** Merci, sénateur Duffy, pour votre intervention. Nous sommes au Comité du Règlement et non pas au Comité de la Régie interne, mais je sais que ce dernier a récemment adopté une politique anti-harcèlement. Encore une fois, cette question ne relève pas de notre comité.

**Le sénateur Robichaud :** En ce qui concerne les réunions dont vous avez parlé, en particulier les décisions et les votes qui n'étaient pas conformes au Règlement, était-ce en séance publique ou à huis clos?

**Le sénateur Wallin :** Le vote illégal qui a eu lieu la semaine dernière était en séance publique. Nous avons à la fois la transcription et l'enregistrement. Les autres incidents étaient à huis clos, mais les événements d'hier soir étaient tous en séance publique.

**Le sénateur Robichaud :** Merci.

**Le président :** Chers collègues, s'il n'y a pas d'autres questions, j'aimerais encore une fois remercier le sénateur Wallin d'avoir soulevé plusieurs questions ayant trait aux deux études que le Comité du Règlement mène actuellement. Certaines des questions soulevées nous ont fourni des pistes à explorer dans notre étude. D'autres questions relèvent davantage du Comité permanent de la Régie interne, des budgets et de l'administration, dont le président vient d'inviter à trois reprises le sénateur Wallin à comparaître pour présenter ces problèmes.

**Le sénateur Furey :** J'étais seulement en train de blaguer, monsieur le président.

**Le sénateur Wallin :** C'est trop tard. J'ai dit « oui ».

**Le président :** Merci d'avoir comparu devant nous. Nous vous remercions de votre collaboration.

**Le sénateur Fraser :** Juste avant de changer de sujet, et cela n'a rien à voir avec le sénateur Wallin, si je vous ai bien entendu, monsieur le président, vous avez dit au début de cette partie de la réunion qu'une autre présidente de comité viendra témoigner devant nous, à savoir le sénateur Andreychuk.

**Le président :** Elle est absente cette semaine.

**Le sénateur Fraser :** Ce n'est pas ma question. J'avais cru comprendre, à une autre séance, que les présidents de comités qui sont déjà membres de notre comité ne seraient pas invités à participer comme témoins à l'étude. Je ne m'y oppose pas. Je pense seulement que si ce n'est pas le cas, peut-être que la présidente et le vice-président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles devraient accepter de comparaître devant le comité.

**Le président :** Je n'y vois pas d'inconvénient.

**Le sénateur Nolin :** Je préfère ne pas témoigner.

**The Chair:** You raised it before, and I am glad you raised it again. I will put it on the agenda for the next steering committee. Senator Smith, Senator Robichaud and I can look at it again.

**Senator McCoy:** May I suggest, chair, that we invite Senator Atkins to speak to this committee? It would help considerably if we had the benefit of hearing from someone who has been on, shall I say, all sides of the chamber, has over two decades of experience, has the respect of the chamber and is not inclined to create problems but rather to resolve them. His insights could be helpful in the longer term and perhaps give us more wisdom than some others have managed to bring forward. I do not know about our sitting schedule. Certainly he could be requested to come either now or after summer recess. Just because he is retiring does not mean that he could not come and speak to us. He is retiring June 27. It would behoove us to speak to the elders, as we might say.

**The Chair:** Further to that suggestion, Senator Murray fits the category you just described, and Senator Murray will be giving evidence before this committee. He has a great deal of wisdom. He is highly respected by a number of people and has had a volume of experience.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

**Senator Nolin:** You will recall, Mr. Chair, that at the first meeting of this committee in February, I had recommended that you meet with your colleagues on the Internal Economy Committee to look at the possibility of putting together a working group of both committees to look after a series of processes and operations of the Senate that we could adopt to ameliorate efficiency. Various ideas were put on the table at that time. I would like to know, while the two chairs are here, the status of that future project.

**Senator Furey:** If you have been reading some of the French media, as I am sure you are, you will know that we have scrapped the idea, and Senator Oliver and I are forming an independent Atlantic Senate caucus.

Seriously, Senator Oliver and I spoke about this on Friday, and it is our intention to meet this week and to propose the members for this committee so that we can have it up and running for the summer. We can have the Library of Parliament and the steering committee meet at least once or twice over the summer to prepare an agenda for the full committee in the fall.

**Senator Nolin:** Thank you.

(The committee adjourned.)

**Le président :** Vous aviez déjà soulevé ce point, et je suis content que vous l'ayez fait de nouveau. Je vais l'inscrire à l'ordre du jour pour la prochaine réunion du comité de direction. Le sénateur Smith, le sénateur Robichaud et moi-même pouvons examiner la question encore une fois.

**Le sénateur McCoy :** Puis-je vous proposer, monsieur le président, d'inviter le sénateur Atkins à témoigner devant le comité? Il nous serait très utile d'entendre l'avis d'une personne pour qui, je dirais, le Sénat n'a plus de secret, qui possède une expérience de 20 ans, qui a le respect de ses collègues et qui n'est pas porté à créer des problèmes, mais plutôt à les résoudre. Ses connaissances pourraient être utiles à plus long terme, et il pourrait nous transmettre, plus que d'autres n'ont réussi à le faire, une certaine sagesse. J'ignore le calendrier de nos réunions. En tout cas, on pourrait lui demander de venir maintenant ou après le congé d'été. Il va prendre sa retraite 27 juin. On se doit de parler aux aînés, pour ainsi dire.

**Le président :** En réponse à cette proposition, le sénateur Murray correspond à la catégorie que vous venez de décrire, et il viendra faire un témoignage devant le comité. Il a beaucoup de sagesse. Il est très respecté par plusieurs personnes et il a beaucoup d'expérience.

(Le comité poursuit ses travaux à huis clos)

(Le comité reprend ses travaux en séance publique.)

**Le sénateur Nolin :** Vous vous rappellerez, monsieur le président, qu'à la première réunion du comité en février, je vous avais recommandé de vous entretenir avec vos collègues du Comité de la régie interne pour discuter de la possibilité de mettre sur pied un groupe de travail composé des membres des deux comités, en vue d'examiner une série de processus et d'activités que nous pourrions adopter afin d'améliorer l'efficacité au Sénat. Diverses idées avaient alors été proposées. J'aimerais savoir, pendant que les deux présidents sont ici, où en sont les choses avec ce projet futur.

**Le sénateur Furey :** Si vous suivez les médias francophones, chose dont je ne doute pas, vous saurez que nous avons laissé tomber cette idée et que le sénateur Oliver et moi formons un caucus sénatorial indépendant de l'Atlantique.

Sérieusement, le sénateur Oliver et moi en avons parlé vendredi dernier et nous avons l'intention d'organiser une réunion cette semaine et de proposer les membres pour ce comité de sorte que nous puissions le mettre sur pied cet été. Nous pourrions demander à ce que la Bibliothèque du Parlement et le comité de direction se rencontrent au moins une ou deux fois durant l'été pour préparer un ordre du jour pour le comité permanent à l'automne.

**Le sénateur Nolin :** Merci.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Wednesday, June 17, 2009

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 12:21 p.m. to examine the manner in which committee member substitutions are made and in particular the need for temporary as well as permanent replacements of committee members; and to study on the Senate committee system as established under rule 86, taking into consideration the size, mandate, and quorum of each committee; the total number of committees; and available human and financial resources.

**Senator Donald H. Oliver** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Honourable senators, I see quorum. I would like to call this meeting of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament to order. I would like to extend a warm welcome to our colleague, Senator Carstairs.

On May 28, 2009, the Senate instructed the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament to examine the manner in which committee substitutions are made and in particular the need for temporary as well as permanent replacements of committee members. Today we have before us, once again, Senator Carstairs, the sponsor of the order of reference, who will make a few brief remarks and then answer honourable senators' questions on this issue.

Following Senator Carstairs' appearance, we will have the opportunity to meet with our colleague Senator Lowell Murray, who has kindly agreed to share his insights as a long-time member of the Senate, as a former Leader of the Government in the Senate, as well as an extremely well-respected committee chair in his own right.

Senator Carstairs, you now have the floor, and we look forward to your comments.

**Hon. Sharon Carstairs, P.C.:** Thank you, Chair. Very briefly, this came about because I thought I was doing my duty and asked for a replacement as chair of the Standing Joint Committee on the Library of Parliament for a meeting I knew could I not attend. I found the replacement. I was then told that it was perhaps unwise for me to find a replacement because in finding a replacement, I could then be removed as chair of the committee.

The logic goes like this: If you read Marleau and Montpetit, *House of Commons Procedure and Practice*, on page 829, it says that the chair must be a member of the committee.

On page 833 it says:

In the event that the elected Chair of a committee resigns or is for any reason unable to carry out his or her duties, the committee must proceed to elect a new Chair . . .

The House of Commons does not have anything but permanent members, and those permanent members are substituted in, so they have not in any way reneged membership. The problem is we have

OTTAWA, le mercredi 17 juin 2009

Le Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 12 h 21, pour examiner la méthode utilisée pour substituer les membres d'un comité, notamment la nécessité de trouver des remplaçants temporaires et permanents pour les membres des comités, et pour étudier le système de comités du Sénat établi conformément à l'article 86, en tenant compte de la taille, du mandat et du quorum de chaque comité, du nombre de comités et des ressources humaines et financières disponibles.

**Le sénateur Donald H. Oliver** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Chers collègues, comme il y a quorum, je déclare ouverte la réunion du Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Je souhaite une bienvenue tout particulièrement chaleureuse à notre collègue, le sénateur Carstairs.

Le 28 mai 2009, le Sénat a demandé à notre comité d'examiner la méthode utilisée pour substituer les membres d'un comité et, plus particulièrement, la nécessité de trouver des remplaçants temporaires et permanents pour les membres des comités. Nous accueillons donc aujourd'hui, à nouveau, le sénateur Carstairs, qui a proposé l'ordre de renvoi. Elle va faire une brève déclaration, après quoi elle répondra à nos questions.

Une fois que son témoignage sera terminé, nous aurons l'occasion d'entendre notre collègue, le sénateur Lowell Murray, qui a gracieusement accepté de venir nous faire profiter de sa connaissance du Sénat, dont il est un membre de longue date et en tant qu'ex-leader du gouvernement au Sénat et lui-même président très respecté de comité.

Sénateur Carstairs, vous avez la parole, et nous sommes tout oreilles.

**L'honorable Sharon Carstairs, C.P. :** Merci, monsieur le président. Très brièvement, j'ai été confrontée à un problème alors que je croyais m'acquitter de mes fonctions en demandant à un collègue de me remplacer à la présidence du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement pour une réunion de laquelle je devais m'absenter. J'ai trouvé un remplaçant, mais j'ai appris qu'il n'était peut-être pas très sage de me faire remplacer parce que je risquais alors de voir ma présidence compromise.

Voici le raisonnement tel qu'on me l'a expliqué. À la page 829, le Marleau et Montpetit, c'est-à-dire *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, dit que « seul un membre en titre du comité peut être proposé pour le poste de président ».

À la page suivante, il est écrit :

Si le président démissionne du comité ou en est retiré, il faut élire un nouveau président [...]

Les membres du comité de la Chambre des communes sont tous permanents et ils ont des remplaçants de sorte que, s'ils s'absentent, ils ne renoncent pas à leur statut de membre du

a system in which, as you know, if we are replaced, it is said in the *Journals of the Senate* that we are replaced, and we are not put back on the committee until the whips replace a second time.

We are in limbo during that period of time of no longer being a member of the committee. If we are not a member of the committee, then Marleau and Montpetit would argue we are, therefore, not eligible to be the chair.

As our numbers are coming closer to even, I did not think that we would want to have a situation in which one side or the other on any given day stands up at a committee meeting and says, “Well, the chair has been replaced; therefore, we will elect a new chair.” That could create total chaos.

I thought I would bring this to your committee so that perhaps you could come up with a way that we could have perhaps a substitution system similar or different — we always like to be a little different in the chamber — that would not indicate that the senator had been replaced on the committee but simply substituted on the committee for a day or a period of time.

Thank you, honourable senators.

**Senator Robichaud:** In the House of Commons, are the vice-chairs allowed to chair the meeting when the chair is replaced for a day?

**Senator Carstairs:** I understand that, yes, the vice-chairs can, but I am not an expert on the House of Commons. I am not even an expert on the Senate, as I keep discovering, but I am more knowledgeable about the Senate than I am about the House of Commons. My understanding of Marleau and Montpetit is that that is what can happen in that eventuality. They have to go before their equivalent of our Selection Committee to actually remove a member from a committee. Their members are permanent until there is a motion through their equivalent committee that they have been physically removed from a committee.

As you know, we do not do that. We do not, basically, have Selection Committee meetings very often. We have had to do that when we have replaced an independent member. If an independent member has resigned, then we have had a Selection Committee meeting in which the independent member has been replaced because there was no other way to do it. However, if it is a government member or an opposition member, then they are replaced by the whips in the usual fashion, if you will.

**Senator Robichaud:** In the case that you put before us, the correct action then would have been not to find a replacement?

**Senator Carstairs:** Absolutely. It was recommended to me that I simply not find a replacement. However, with the numbers getting tighter in this place, I think you will find that neither the government nor the opposition want to be put in the situation where they cannot replace their members of the committee.

comité. Le problème, c'est que, dans le système actuel, comme vous le savez, si nous sommes remplacés, les *Journaux du Sénat* en font état, et nous ne pouvons reprendre nos fonctions au sein du comité tant que le whip n'effectue pas un second remplacement.

Entre temps, nous flottons dans les limbes puisque nous ne sommes plus membres du comité. Aussi, si l'on se fie au Marleau et Montpetit, nous ne sommes pas éligibles à la présidence.

Comme la représentation au sein des comités se rapproche de plus en plus de l'égalité, je ne crois pas que nous souhaitons voir le jour où soit le gouvernement soit l'opposition annoncera durant une réunion de comité que la présidence a été remplacée et qu'il faut par conséquent élire un nouveau président. Vous pouvez imaginer le chaos qui en résulterait.

J'ai cru bon d'attirer l'attention de votre comité sur la question et de lui demander de chercher un moyen de mettre en place un système de remplacement analogue ou différent — nous aimons toujours nous différencier un peu de l'autre endroit, n'est-ce pas? — dans le cadre duquel il ne serait pas annoncé que le sénateur a été remplacé au comité, mais simplement qu'il est remplacé temporairement, le temps d'une séance ou d'une période donnée.

Chers collègues, voilà qui met fin à ma déclaration.

**Le sénateur Robichaud :** À la Chambre des communes, les vice-présidents sont-ils autorisés à présider la réunion en l'absence du président cette journée-là?

**Le sénateur Carstairs :** Si j'ai bien compris, effectivement, les vice-présidents peuvent le faire, mais je ne suis pas très versée dans le fonctionnement de la Chambre des communes. Je ne suis même pas une experte du Sénat, comme je le constate constamment, mais je connais mieux cette chambre que l'autre endroit. Tel que je comprends ce qui est écrit dans le Marleau et Montpetit, c'est une éventualité. À la Chambre, il faut demander à l'équivalent de notre Comité de sélection de retirer un membre d'un comité. Leurs membres sont permanents jusqu'à ce qu'une motion soit déposée auprès du comité correspondant pour faire retirer un membre.

Comme vous le savez, ce n'est pas ainsi que nous fonctionnons. Le Comité de sélection ne siège pas très souvent. Il faut qu'il siège pour remplacer un membre indépendant. En effet, si un membre indépendant démissionne, nous tenons alors une réunion du Comité de sélection pour le remplacer parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Cependant, s'il s'agit d'un membre du parti ministériel ou de l'opposition, alors il est remplacé par le whip de la manière habituelle.

**Le sénateur Robichaud :** Donc, dans la situation que vous nous avez exposée, il aurait fallu ne pas vous trouver de remplaçant?

**Le sénateur Carstairs :** Vous avez bien compris. On m'a conseillé de tout simplement ne pas trouver de remplaçant. Toutefois, comme la représentation au Sénat tend de plus en plus vers la parité, je crois que ni le gouvernement ni l'opposition ne souhaitent voir le jour où il lui sera impossible de remplacer ses membres au sein des comités.

**The Chair:** Just before calling the next senator, Heather Lank appeared before this committee on its committee study. She highlighted for us this very issue. In meetings with her, I know that she and her team are looking at language or words or amendments to overcome this very problem that you have brought before us, so already work has begun to try to find words to address your problem.

**Senator Keon:** My question is closely allied with what Senator Robichaud just said. If we had enough numbers, considering the controversy of the last couple of days, I am not sure we should substitute at committees. Maybe we should address the numbers on the committees. If someone wanted to sit in as an observer, fine, but not become a voting member for the sitting of that committee. It is fundamentally expanding on what you just said. In other words, do not appoint someone to replace you and cause a problem. If a senator wants to attend a committee, it is his or her right and privilege, but do not appoint someone officially to replace you for that meeting. For the smaller committees, maybe the numbers who are present at the committee should be addressed.

**The Chair:** Senator Carstairs raised the question of voting, though, in terms of numbers.

**Senator Keon:** That is my whole point. If enough people are on the committee, I do not think a single vote becomes quite as crucial, although I appreciate what you are saying, Senator Carstairs.

**Senator Carstairs:** If you have a committee of nine and the split is five-four, and one person is not there on the side that has five, then you have deadlock because you have four-four, and you cannot move. Any motion would immediately be stymied.

**Senator Joyal:** I want to pursue the idea of the deputy chair occupying the chair. First, the wording of the title, “deputy chair,” bears this. The position is the “deputy chair,” so it is there, in my opinion, to assist the chair and to occupy the chair for a temporary period of time. I have often seen it happen when a chair has to leave the chair for a short period of time during a sitting. It will be the deputy chair that will occupy the chair.

The problem that I see is that if we recognize the deputy chair occupying the chair in the case of the absence of the chair, then we lose a member. We come to equality in some cases. That is the conundrum. The idea of having the deputy chair replacing the chair on a temporary basis is totally sound. It happens everywhere in all the organizations I know personally and that you know, certainly, in your own experience.

The problem lies more with a member of the committee being absent and maintaining the equilibrium within the committee, rather than being the problem at the chair level.

**Senator Carstairs:** It only becomes a problem in the Senate at the chair level because we are physically replaced. We are not substituted; we are replaced. If the word was “substituted,” then I

**Le président :** Juste avant d’inviter le sénateur suivant à témoigner, Heather Lank est venue témoigner devant nous dans le cadre de notre étude. C’est justement le point qu’elle a fait ressortir. Lors de réunions avec elle, j’ai été informé qu’elle et son équipe examinent un libellé ou des mots qui permettraient de modifier le système de manière à surmonter le problème que vous avez décrit. Par conséquent, nous avons déjà commencé à essayer d’y trouver une solution.

**Le sénateur Keon :** Ma question se rapproche beaucoup de ce dont vient tout juste de parler le sénateur Robichaud. Si nous avons suffisamment de membres, étant donné la controverse qui règne depuis quelques jours, je ne suis pas sûr qu’il soit bon de se faire remplacer aux réunions des comités. Peut-être vaudrait-il mieux se pencher sur la représentation au sein même des comités. Si quelqu’un souhaite siéger en tant qu’observateur, soit, mais il n’a pas de droit de vote. Cela revient essentiellement à aller un peu plus loin. En d’autres mots, ne vous faites pas remplacer, ce qui risque de poser un problème. Si un sénateur souhaite assister à une réunion de comité, il en a parfaitement le droit et le privilège, mais il ne faut pas se faire officiellement remplacer. Dans le cas des comités plus restreints, il faudrait peut-être se pencher sur le nombre de membres qui assistent aux réunions.

**Le président :** Cependant, à cet égard, le sénateur Carstairs a soulevé la question de l’égalité des voix.

**Le sénateur Keon :** C’est justement ce dont je parle. Si suffisamment de personnes sont membres du comité, je ne crois pas qu’un seul vote aurait autant d’importance, bien que je mesure pleinement la portée de ce que vous êtes en train de dire, sénateur Carstairs.

**Le sénateur Carstairs :** Si un comité est composé de neuf membres, dont cinq du parti ministériel et quatre de l’opposition et qu’une personne du groupe des cinq est absente, il y aura alors égalité des voix et il sera impossible de faire adopter des motions. Elles seraient immédiatement bloquées.

**Le sénateur Joyal :** J’aimerais revenir à cette idée du vice-président qui occupe le fauteuil. Tout d’abord, le titre même de la fonction de la vice-présidence est explicite. Par définition, la personne est là pour seconder la présidence et pour la remplacer temporairement. J’ai souvent vu des vice-présidents prendre le fauteuil lorsque le président devait s’absenter pour une brève période en cours de séance. C’est le vice-président qui occupe le fauteuil.

Le problème selon moi, c’est que si nous admettons que les vice-présidents occupent le fauteuil en l’absence du président, alors nous perdons un membre. Il n’y a plus personne pour départager les voix parfois. C’est là le problème. L’idée de faire remplacer le président par le vice-président temporairement est tout à fait logique. C’est ce qui se fait dans tous les organismes que je connais et sûrement dans ceux que vous connaissez.

Le problème ne se pose pas tant au niveau de la présidence que lorsqu’un membre du comité s’absente et que l’équilibre au sein du comité est rompu.

**Le sénateur Carstairs :** Au Sénat, le problème se pose au niveau de la présidence seulement parce que nous sommes remplacés physiquement. Ce n’est pas une substitution; nous sommes

would suggest that there would not be a problem. However, but we do not have a system of substitutions; we only have a system of replacements.

**Senator Joyal:** Then we have to address the solution for that. If we are to give more flexibility to the replacement of a chair by a deputy chair, it seems to me that the answers could be at that level, Mr. Chair.

**The Chair:** That is the drafting that is being looked at now, senator.

**Senator Fraser:** Thank you very much for pushing this forward, Senator Carstairs. I, too, had run into this quite recently, a couple of days before you raised it, and was quite taken aback. It occurs to me that whatever we end up doing to address it needs to apply to the deputy chair as well as to the chair of any committee because the deputy chair is also elected.

With all respect to Marleau and Montpetit, in my very hasty flip through the rules here, the only rule I found is rule 88 of the *Rules of the Senate*, which is about the organizational meeting, namely, the Clerk of the Senate shall call it and the committee shall at that meeting choose a chairman. It does not say anything about deputy chair, nor does it even say that the chair shall be a member of the committee involved, so perhaps we need to look at a reworking of this entire section.

**Senator Carstairs:** Essentially, Senator Fraser, if I can add to that, apparently, the procedure in this place is that if we do not have a specific rule, then we look to now what has become pretty much our procedural bible, Marleau and Montpetit, for what they have to say about this particular issue.

**Senator Fraser:** I know. Goodness knows it is better to have Marleau and Montpetit than not, but it is not the same.

Senator Carstairs, what would you think of a system whereby we had a new rule — rule 88(1) or whatever — to the effect that if the chair or deputy chair is unavoidably absent, the chair or deputy chair, as the case may be, designates a senator who is not a member of the committee as a voting member of the committee for that day as a substitute, if you will, for a member?

Part of my problem with replacements and so on and how to work it is how to keep the party balance without ending up with rules that are akin to the rules on time allocation. They become so complicated no one can understand them.

Would that solve the problem, if we allowed for temporary substitution and gave the power to designate to the chair and deputy chair? I do not know whether the leadership would like it.

**Senator Carstairs:** That is the problem. At the present time, as you know, the replacements are at the wish of the whips of the two parties in the Senate.

Then there is the broader issue that — let us face it — we cannot ignore. What if a party decides that it wants to make a permanent replacement on a committee, that someone is acting in a way that that party has determined does not make him or her a

remplacés. Si l'on parlait plutôt de substitution, je ne crois pas que le problème se poserait. Toutefois, pareille possibilité n'existe pas au Sénat; on ne peut que remplacer le membre.

**Le sénateur Joyal :** Il va donc falloir trouver une solution. S'il faut assouplir les règles de manière à permettre le remplacement d'un président par un vice-président, il me semble que la réponse pourrait se trouver à ce niveau, monsieur le président.

**Le président :** C'est justement la possibilité sur laquelle nous nous penchons actuellement, sénateur.

**Le sénateur Fraser :** Sénateur Carstairs, je vous suis très reconnaissante d'avoir fait ressortir cette difficulté. J'ai moi-même eu le problème tout récemment, quelques jours avant que vous n'en parliez, et j'en ai été très étonnée. Je viens de prendre conscience que, quelle que soit la solution que nous trouvons pour la présidence, il faudra l'appliquer également à la vice-présidence puisque cette fonction est également occupée par un membre élu.

Quant au Marleau et Montpetit, la dernière fois que j'ai feuilleté le *Règlement du Sénat* très rapidement, la seule règle que j'ai trouvée est l'article 88, qui porte sur la séance d'organisation, notamment sur le fait que le greffier du Sénat la convoque et que, durant cette séance, le comité élit un président. Il n'est pas question de vice-président, ni de l'obligation pour le président d'être un membre en titre du comité. Il faudra donc envisager peut-être de remanier tout le texte de cet article.

**Le sénateur Carstairs :** Sénateur Fraser, pour renchérir, j'ajoute que la procédure au Sénat revient essentiellement, semble-t-il, à se reporter, en l'absence d'une règle précise, à ce qui s'est imposé comme la bible de la procédure, soit le Marleau et Montpetit.

**Le sénateur Fraser :** Je le sais. On ne peut que se réjouir d'avoir le Marleau et Montpetit, à défaut d'autre chose, mais ce n'est pas pareil.

Sénateur Carstairs, que penseriez-vous d'un système dans le cadre duquel nous aurions un nouvel article — 88(1) peut-être — disposant que, si la présidence ou la vice-présidence est empêchée d'assister à une réunion, elle doit désigner un sénateur qui n'est pas membre du comité en tant que membre substitut avec droit de vote pour la journée?

Le problème posé par les replacements, c'est qu'il faut trouver un moyen de maintenir l'équilibre entre les partis tout en évitant d'avoir des règles comme celles qui régissent l'allocation de temps. Elles sont si compliquées que tout le monde y perd son latin.

Cela réglerait-il le problème, soit de permettre une substitution temporaire et de conférer à la présidence et à la vice-présidence le pouvoir de désigner un substitut? Je ne suis pas sûre que l'idée plaise à la direction des partis.

**Le sénateur Carstairs :** Voilà le problème. Actuellement, comme vous le savez, les replacements se font au gré des whips des deux partis au Sénat.

Il y a aussi une question plus générale que nous ne pouvons pas — avouons-le — ignorer. Qu'arriverait-il si un parti décidait qu'il souhaitait faire un remplacement permanent au sein du comité, qu'une personne agissait de manière telle que, de l'avis du

valuable member of that committee for their party, and the whip simply chooses to replace that person on a permanent basis and then simply never re-replaces. It is gone. That is why I raised it in my remarks: Do you want to have temporary replacement and permanent replacement?

In the house, as I indicated to you, the only way it could be done in a permanent way is for the selection committee to make that decision. Let us be realistic here. If that happened at the present time, and the government decided it wanted to replace a member of a committee, and had to appear before the Selection Committee, the Liberals control the Selection Committee. Do you think they will agree to allow the Conservatives to replace a member of a committee?

I would suggest to you there are some holes here that are not simply dealt with, which is exactly why I sent this matter to your committee.

One simple way would be to allow for a system of temporary substitutes. Have one form that says, "This is a temporary substitution for one meeting only," and another which says, "This is a replacement," and use those words differently — "substitute" for one day and "replacement" until such time as that person is replaced.

**The Chair:** Good suggestion.

**Senator Robichaud:** Then have you to go a little further and say that in the absence of the chair, the deputy chair will chair the committee.

**Senator Carstairs:** That is the practice at the present time in the Senate. You asked me about the house, and I was not sure about the house.

At the present time, if I am not there — it happens to be a joint committee where it came up with me — so the chair from the House of Commons took over that day. In normal practice — we have all watched it happen — if the chair is not there, the deputy chair takes over for a particular meeting. That is not the problem. I am trying to avoid members of the committee then saying, "Well, the chair is not here. Has the chair been replaced? Yes, the chair has been replaced. Then we no longer have a chair, therefore we are electing Senator X to be the chair of this committee."

**Senator Robichaud:** If I may, how would you get around Marleau and Montpetit? Marleau and Montpetit will still be there; the chair is not there.

**Senator Carstairs:** The house gets around that because they have not replaced the member, they have only substituted the member.

**Senator Robichaud:** If everyone understands that, I have no problem with it.

**The Chair:** We will have some interesting wording when we get them back from the drafters.

parti, elle ne lui est plus utile au sein du comité et que le whip décide simplement de retirer cette personne sans jamais la remplacer? Ce membre disparaîtrait de la composition du comité. C'est pourquoi j'en ai parlé dans ma déclaration : souhaitez-vous qu'on puisse avoir des remplaçants temporaires et permanents?

À la Chambre des communes, comme je l'ai dit tout à l'heure, la seule façon de nommer un remplaçant permanent est de demander au Comité de sélection d'en prendre la décision. Soyons réalistes. Si une pareille motion était présentée actuellement et que le gouvernement décidait de remplacer un membre du comité, il devrait comparaître devant le Comité de sélection composé en majorité de libéraux. Croyez-vous qu'ils vont permettre aux conservateurs de remplacer un membre du comité?

Selon moi, les règles dans ce cas-ci sont déficientes, d'où la raison pour laquelle je vous sou mets le problème.

Un moyen simple de le régler serait de permettre la présence de substituts temporaires. Il suffit de prévoir deux formulaires, dont l'un qui dit qu'il s'agit d'une substitution temporaire pour une seule séance et l'autre, d'un remplacement. Par ailleurs, il faut accorder à ces deux mots un sens différent — le substitut d'un jour et le remplaçant jusqu'à ce qu'une autre personne soit nommée membre permanent.

**Le président :** Bonne idée!

**Le sénateur Robichaud :** Il faut alors oser un peu plus et dire qu'en l'absence de la présidence, c'est la vice-présidence qui préside le comité.

**Le sénateur Carstairs :** C'est déjà la pratique suivie au Sénat. Vous m'avez interrogée au sujet de la Chambre des communes, mais je ne suis pas sûre que ce soit la pratique dans l'autre endroit.

À l'heure actuelle, si je suis absente — il se trouve que, dans mon cas, il s'agissait d'un comité mixte —, c'est le président de la Chambre des communes qui prend le fauteuil pour la journée. Habituellement — et nous l'avons tous observé —, si la présidence est absente, c'est la vice-présidence qui préside la séance. Là n'est pas le problème. J'essaie d'éviter que des membres du comité ne demandent que la présidence soit remplacée, vu son absence. De la sorte, la présidence est retirée de la fonction, de sorte qu'on élit le sénateur X à la présidence du comité.

**Le sénateur Robichaud :** Je serais curieux de savoir ce que vous allez faire du Marleau et Montpetit. Il ne changera pas. La présidence est absente.

**Le sénateur Carstairs :** La Chambre arrive à contourner la difficulté parce qu'elle ne remplace pas le membre; elle ne fait que lui nommer un substitut.

**Le sénateur Robichaud :** Si tous comprennent la distinction, je n'y vois pas d'inconvénient.

**Le président :** Il sera intéressant de voir le texte que nous soumettront ceux qui travaillent à l'ébauche.

**The Chair:** Senator Carstairs, on behalf of our group, I want to thank you for once again contributing so much to the work of the Senate and appearing before us today to answer our questions.

Honourable senators, we have now had an opportunity to reflect on the questions raised by Senator Carstairs. Would you agree with the observation made by Senator Comeau, when he was responding to Senator Carstairs' speech on the motion in the chamber, that this matter could be part of our general study on the committee system?

I believe it would simplify our proceedings if it were included in the briefing package being prepared by Mr. Bédard and others from the Library of Parliament. Rather than doing a separate response to this motion, it could be subsumed into our general committee motion.

What is the view of honourable senators on that?

**Senator Fraser:** It is tempting, but would I recommend against it, chair, because our broader study on committees, whatever we end up recommending, will be broad, I assume. If it is not broad, that in itself will be a subject of controversy.

The mere fact that we complete our study — and we do not know when we will do that — does not mean that anything will happen any time soon.

The problem Senator Carstairs has raised is an actual, practical, real, present problem, for which we do need to change the rules. I suggest that we would do all senators a service if we could address it rapidly.

**The Chair:** A number of the other problems that the committee is looking at in its study are serious, current, practical problems as well. Not only that, but, as I have said before, this issue is already being addressed by those who are doing some preliminary drafting and research work for the committee. This specific matter is being addressed.

**Senator Fraser:** I am not trying to pre-empt that work, I am only talking about the timing. It is wonderful that they are working on it. I was delighted when I first heard that, and I am delighted again today to hear that.

I am only saying that this is something we could carve out and move on quite rapidly. It is a much simpler concept for people to grapple with. I see a number of committee chairs, deputy chairs or former chairs here who undoubtedly would want, if possible, to have this particular uncertainty settled as soon as possible. I know that I would, and if I were a deputy chair I would feel the same way.

**Senator Furey:** Could we move on to the witness and discuss this toward the end of our meeting?

**Senator Robichaud:** If we go that way, I have no problem.

**The Chair:** Senator Carstairs, once again, thank you very much. This has been deeply appreciated.

**Le président :** Sénateur Carstairs, au nom du groupe, je tiens à vous remercier à nouveau de votre grande contribution au travail du Sénat et d'avoir accepté de venir répondre à nos questions aujourd'hui.

Chers collègues, nous avons eu le temps de réfléchir aux points soulevés par le sénateur Carstairs. Êtes-vous d'accord avec l'observation faite par le sénateur Comeau, quand il a répondu à la déclaration faite par le sénateur Carstairs lorsqu'elle a déposé la motion au Sénat, soit que cette question devrait faire partie de notre étude générale du système de comités?

À mon avis, cela simplifierait nos délibérations, car nous inclurions ce point dans la documentation préparée par M. Bédard et d'autres à la Bibliothèque du Parlement. Plutôt que de préparer une réponse distincte à la motion, elle pourrait être subsumée à la motion générale du comité.

Qu'en pensez-vous?

**Le sénateur Fraser :** La suggestion est tentante, mais je ne crois pas que ce soit la solution, monsieur le président, parce que notre étude plus générale des comités, quelles que soient nos recommandations, sera vaste, je suppose. Si elle ne l'est pas, elle suscitera de la controverse.

Le simple fait que nous achevions notre étude — et nous ignorons quand nous le ferons — ne signifie pas qu'il se produira quelque chose entre temps.

Le problème soulevé par le sénateur Carstairs est un problème réel, pratique, concret et présent pour lequel il faut changer le Règlement. À mon avis, nous rendrions service à tout le monde si nous pouvions le faire rapidement.

**Le président :** Le comité est aussi en train d'examiner dans le cadre de son étude d'autres problèmes graves, actuels et concrets. Qui plus est, comme je l'ai mentionné, cette question est déjà étudiée par ceux qui sont en train de rédiger un texte préliminaire et qui font de la recherche pour le comité. On est en train de travailler à cette question particulière.

**Le sénateur Fraser :** Je n'essaie pas de court-circuiter ces travaux. Je ne parle que du moment pour le faire. Je suis ravie qu'on y travaille déjà. Je l'étais quand je l'ai appris pour la première fois et je m'en réjouis à nouveau aujourd'hui.

Tout ce que j'en dis, c'est que c'est une question que nous pourrions facilement travailler séparément et faire progresser très rapidement. C'est un concept beaucoup plus simple à comprendre. J'observe ici plusieurs présidents, vice-présidents ou ex-présidents de comité qui souhaitent sûrement, si c'est possible, que cette source particulière d'incertitude soit éliminée au plus tôt. Je sais que ce serait mon cas et, si j'étais vice-présidente, je serais du même avis.

**Le sénateur Furey :** Pourrions-nous en revenir au témoin et reprendre la discussion vers la fin de la séance?

**Le sénateur Robichaud :** Je n'y vois pas d'inconvénient.

**Le président :** Sénateur Carstairs, à nouveau, nous vous remercions vivement. Nous vous sommes très reconnaissants de ce que vous faites.

Honourable senators, we will now here from Senator Lowell Murray, whom I introduced earlier.

Senator Murray, you are a well-respected committee chair and former Leader of the Government in the Senate. You have had years of valuable experience, and we are looking forward to your general views. Please proceed.

**Hon. Lowell Murray, P.C.:** Thank you, Mr. Chair. It is an honour to have been invited here. I answered your questionnaire quite hurriedly. I did not think it needed too much elaboration. I am certainly prepared to be told that I am mistaken in some of my views, and I am prepared to be persuaded that I am mistaken, especially as, after almost 30 years here, I have myself withdrawn from active membership on committees in order to leave room for newer senators to come in. However, as I say, I am prepared to engage on that basis.

Now that I am here and have you as a more or less captive audience, I will deliver myself of some views on the Senate, some of which have you heard, that I would like to place on the record now.

I am an independent senator, as you know. Fortunately, there is room in the Senate for a few independent senators to make an effective contribution as generally independent members cannot do, except in rare instances, in the House of Commons, for reasons that need not detain us at the moment.

However, we could not have 105 independent senators; we could not have 105 loose cannons. There has to be some organizing principle for legislative bodies such as ours, and the organizing principle is several political parties confronting each other in this legislative body.

I have never been very impressed with the notion sometimes floated that senators should set aside their partisan affiliations and should sit, rather, as members of provincial caucuses or some other such organizational principle. For one thing, I do not believe we should do anything to accentuate divisions of region, language or culture that already exist in this country. I believe that you who belong to political parties would be better advised to try to make the present system work. The way it is supposed to work is that within the caucuses of national parties, we are supposed to try to work out different perspectives of region, language, culture, social and economic interests, and so on.

I believe that governments have a right to expect that their supporters in the Senate will assist them in moving their legislative program through the Senate. I believe both parties have a right to expect that people who carry a party label will, in general, support the orientation of that political party. Membership has its privileges, as they say.

Serious problems arise when governments insist, with respect to their legislation, that not a colon, a semicolon or a comma can be changed. This is unreasonable, and it is not really a political instinct, it is a bureaucratic instinct. It is an officials' position. They can always give you some reason why that comma,

Chers collègues, nous allons maintenant entendre le sénateur Lowell Murray, que je vous ai présenté tout à l'heure.

Sénateur Murray, en tant que président de comité très respecté et ex-leader du gouvernement au Sénat, vous avez accumulé des années d'expérience précieuse, et il nous tarde d'entendre vos sages conseils. Je vous laisse la parole.

**L'honorable Lowell Murray, C.P. :** Monsieur le président, je vous remercie. C'est un honneur pour moi d'avoir été invité. J'ai répondu à votre questionnaire très rapidement. Je ne croyais pas qu'il était nécessaire de donner trop de précisions. Je suis certes disposé à me faire dire que je me trompe parfois, et je suis prêt à être persuadé que je suis dans l'erreur, surtout du fait qu'après presque 30 années au Sénat, je me suis moi-même retiré de la participation active aux comités afin de laisser la place aux nouveaux. Toutefois, comme je l'ai dit, je suis disposé à vous aider.

Maintenant que me voici et que vous êtes plus ou moins mon auditoire captif, je vais me délester de certaines vues au sujet du Sénat, dont certaines que vous connaissez déjà, mais que je tiens à énoncer officiellement.

Comme vous le savez, je suis un indépendant. Heureusement, le Sénat accueille quelques sénateurs indépendants qui font une contribution efficace, ce que ne peuvent faire habituellement les membres indépendants, à quelques exceptions près, à la Chambre des communes pour des raisons auxquelles nous ne nous arrêterons pas pour l'instant.

Toutefois, la vie au Sénat serait impossible si les 105 sénateurs étaient indépendants et libres d'agir à leur guise, sans contraintes. Les corps législatifs comme le nôtre ont besoin de prendre appui sur un certain principe d'organisation, et ce principe est la présence de plusieurs partis politiques qui s'affrontent en son sein.

Je n'ai jamais été impressionné par l'idée qu'on a parfois lancée selon laquelle les sénateurs devraient mettre de côté leurs affiliations partisans et siéger plutôt en tant que membres de caucus provinciaux ou d'un autre principe d'organisation de ce genre. D'une part, je ne crois pas qu'il soit bon de faire quoi que ce soit qui accentue les divisions déjà existantes entre les régions, les groupes linguistiques ou les groupes culturels. À mon avis, vous qui êtes membres de partis politiques auriez plus avantage à rendre le système actuel efficace. S'il fonctionnait comme il est censé, au sein du caucus des partis nationaux, nous devrions essayer de formuler des points de vue différents selon les intérêts régionaux, linguistiques, culturels, sociaux et économiques et ainsi de suite.

Les gouvernements sont en droit de s'attendre à ce que leurs partisans au Sénat les aident à faire avancer leur menu législatif dans cette Chambre. Les deux partis sont en droit de s'attendre à ce que les personnes qui en sont membres en règle appuient en règle générale l'orientation de leur parti politique. L'adhésion a ses privilèges, comme on dit.

De graves problèmes voient le jour quand des gouvernements insistent pour que pas une virgule de leur projet de loi ne soit changée. Pareille attitude est déraisonnable et elle ne cadre pas vraiment avec l'instinct politique, mais plutôt avec le réflexe bureaucratique. C'est là le genre de position adopté par un haut

semicolon or colon is sacrosanct. They can always present some case for it. It is only when ministers become captive of their advisers and become ciphers that they take the same position with a legislative body such as the Senate. It is quite unreasonable and ought to be rejected.

The other excuse they will give to the caucus is that it would be a mistake to send the flawed legislation back to the House of Commons with an amendment correcting the flaws because the agenda is so heavy over there that room and time could not possibly be found. Well, this is usually nonsense, too, as anyone who follows the House of Commons in even a peripheral way will know.

Finally, the tactic that is used all the time by the House of Commons is to send things over here in the dying days of a session. I have been listening to that complaint from senators ever since I knew there was such a thing as the Senate, and I do not know how it will be corrected until the one occasion arises when the Senate says, "No."

On more substantive matters, when the House of Commons, particularly if there is a majority government — though not always a majority government — sends things here that are offensive to parliamentary democracy, such as the abuse of the omnibus format that has occurred under governments of various stripes in recent years, or offensive to the Constitution, and I will not elaborate for fear of getting into current debates, the Senate should absolutely take a stand. I am not talking necessarily about defeating bills or resolutions, rather I am talking about sending them back and telling the House of Commons to think again because it is our view that they are offensive to parliamentary democracy or to the Constitution.

We get into problems because of the heavy hand of government. We have also had a problem in the past three years especially when the political calculations of the opposition parties in the House of Commons become the dominant deciding factor for their colleagues in the Senate.

I will move away from that for a moment. If you really want to consider reorienting the work of Senate committees, I have several things that I want to mention — real gaps in parliamentary oversight that the House of Commons is highly unlikely to fill.

On spending, our Standing Senate Committee on National Finance handles the estimates and does good work, to their great credit. It selects several departments or agencies a year and does an in-depth study of their estimates and so forth. Other organizations, departments and agencies are not subject to that examination, and the relevant committees of the Senate should pay the closest attention to them.

In a speech in the Senate yesterday, I mentioned Export Development Canada, EDC, which now has greatly expanded financial authority and an expanded mandate that lets them into domestic activities. The opportunities for mischief and for

fonctionnaire. Il peut toujours vous donner une bonne raison pour laquelle il ne faut rien changer. Il peut toujours justifier. Ce n'est que lorsque les ministres deviennent captifs de leurs conseillers et s'en font les porte-voix qu'ils adoptent la même position au sein d'un corps législatif comme le Sénat. C'est une attitude tout à fait déraisonnable qui n'a pas sa raison d'être.

L'autre prétexte qu'ils invoquent auprès du caucus, c'est que ce serait une erreur de renvoyer à la Chambre des communes un texte de loi mal ficelé avec une proposition d'amendement, en raison du programme déjà lourdement chargé de la Chambre, de sorte qu'il serait impossible de trouver une salle et une date pour le faire. C'est habituellement une absurdité également, comme le sait quiconque suit, même de loin, la Chambre des communes.

Enfin, la stratégie constamment utilisée par la Chambre des communes consiste à nous renvoyer des textes de loi vers la toute fin de la session. J'entends la même plainte de la part des sénateurs depuis que je suis conscient de l'existence du Sénat et j'ignore comment on règlera le problème jusqu'à ce qu'à un moment donné, le Sénat se révolte.

Pour ce qui est des questions de fond, quand la Chambre des communes, particulièrement lorsque le gouvernement est majoritaire — bien que pas toujours —, nous renvoie des textes de loi qui sont une insulte à la démocratie parlementaire, par exemple un recours excessif à des lois-cadres comme on a pu le voir récemment sous différentes administrations, ou contraires à la Constitution, et je n'en dirai pas plus par crainte de m'immiscer dans certains débats actuels, il faudrait absolument que le Sénat prenne position. Je ne parle pas forcément de rejeter des projets de loi ou des résolutions, mais plutôt de les renvoyer à la Chambre des communes et de lui dire de refaire ses devoirs parce qu'à son avis, ce qu'elle lui propose va à l'encontre des principes de la démocratie parlementaire ou de la Constitution.

Les problèmes viennent de l'approche indûment rigide qu'adopte le gouvernement. Nous avons aussi eu un problème au cours des trois dernières années, surtout quand le calcul politique des partis de l'opposition à la Chambre des communes l'emportait sur d'autres facteurs dans les décisions prises par leurs collègues au Sénat.

Je vais changer de propos pour quelques instants. Si vous tenez vraiment à réorienter le travail des comités du Sénat, j'aimerais mentionner plusieurs lacunes très réelles du droit de regard parlementaire que la Chambre des communes ne comblera fort probablement pas.

Sur le plan des dépenses, notre Comité permanent des finances nationales se charge des budgets des dépenses et fait de l'excellent travail, ce qui est tout à son honneur. Il choisit plusieurs ministères ou organismes chaque année et fait une analyse fouillée de leurs budgets de dépenses et ainsi de suite. D'autres organismes, ministères et agences ne font pas l'objet d'un pareil examen, et il faudrait que les comités pertinents du Sénat leur portent une attention toute particulière.

Dans un discours prononcé au Sénat hier, j'ai mentionné Exportation et Développement Canada, c'est-à-dire l'EDC, qui jouit désormais d'un pouvoir financier très étendu et d'un mandat élargi qui lui confère un rôle au Canada même. Les possibilités de

excessive, unnecessary spending are great, no matter how motivated, unless some parliamentary committee pays close and continuing attention to the activities of that agency.

There may be others. Some years ago, we passed legislation setting Canada Revenue Agency and the national park system at arm's length from parliamentary oversight and, really, from ministerial responsibility. I do not know what is happening in those agencies now, but it may be that we should take a closer look to find out. In the case of national revenue, they employ an enormous number of people and have quite a budget and fill an important function in this country. We ought to get into those areas where the House of Commons is unable or unwilling to do so.

We are on the record, and I want to be careful here. I alluded to something when I spoke on the Federal Accountability Act several years ago, namely, agents of Parliament. I just read the report that the Standing Joint Committee on the Library of Parliament did on the parliamentary budget officer. They did a good job. They got all the political parties in two houses of Parliament to agree on their approach. That itself is an achievement, although it will be extremely difficult over the next few years to make this work. Part of that is because the provisions relating to the parliamentary budget officer in the Federal Accountability Act were not that well thought through. I will leave that for the moment.

In the case of all these servants of Parliament, the Auditor General, Official Languages Commissioner, Privacy Commissioner, Information Commissioner and a number of others, there is a real danger that they are getting away from us. These are servants and agents of Parliament whose first reporting relationship is supposed to be to Parliament. Each of them has its own advocacy group out there in the country, and they have a systemic relationship with that advocacy group. Almost of all of them have become media savvy and are relating to the media, which is fine in its place and at the appropriate time. However, I worry that we will come to the point, or are coming to the point, where they will regard their relationship with Parliament as merely a pro forma one. We have to pull them in close and stay tight with them. There is always a danger of empire building. There is always a danger of a culture of zealotry taking hold, especially when the staff of these agents is long-serving. There is a danger of a zero-sum attitude. That troubles me. I do not want to pick on a particular advocacy group, but the one that comes to mind, for example, is freedom of information. To hear what some of the advocacy groups say and the cries taken up in the media, you would think that freedom of information trumps everything else, including privacy, the conventions of cabinet government and on and on.

It has to be the Senate because the House of Commons, with its turnover and its other preoccupations, is simply not of a mind to do it. These agents all have to be brought in tight by the Senate. We should engage in a continuing public dialogue with them about what they are doing. We have to remind them respectfully that their first and most important relationship is to Parliament — not to the media, not to their advocacy groups, not to anyone else, but

méfais et de dépenses excessives et superflues sont grandes, quelle que soit l'explication donnée, à moins qu'un comité parlementaire ne suive de près l'activité de cette société.

Il y en a peut-être d'autres. Il y a quelques années, nous avons adopté une loi établissant l'Agence du revenu du Canada et un réseau de parcs nationaux sur lesquels le Parlement n'avait pas droit de regard et qui se trouvaient, en réalité, à l'abri de la responsabilité ministérielle. J'ignore ce qui se passe dans ces organismes actuellement, et peut-être faudrait-il y voir de plus près. L'agence du revenu a d'énormes effectifs et dispose d'un budget impressionnant tout en assumant une importante fonction au pays. Nous devrions nous aventurer dans les domaines où la Chambre des communes est incapable de le faire ou n'est pas disposée à le faire.

Comme la séance d'aujourd'hui est publique, je vais peser mes mots. J'ai fait allusion, lorsque j'ai pris la parole au sujet de la Loi fédérale sur la responsabilité il y a quelques années, aux mandataires du Parlement. Je viens de lire l'excellent rapport du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement sur le directeur parlementaire du budget. Le comité a obtenu que tous les partis politiques représentés aux deux Chambres du Parlement s'entendent sur son approche. C'est déjà un exploit comme tel, mais il sera très difficile à reproduire au cours des prochaines années, en partie parce que la partie de la loi qui traite du directeur parlementaire du budget n'est pas très bien ficelée. Mais mettons de côté cette question pour quelques instants.

On court le risque très réel que tous ces mandataires du Parlement, y compris le vérificateur général et les commissaires aux langues officielles et à la protection de la vie privée, échappent à notre contrôle. Ce sont des fonctionnaires et des mandataires du Parlement dont le principal lien hiérarchique est censé être le Parlement. Chacun d'entre eux a son propre groupe de revendication avec lequel il entretient des liens systémiques. Presque chacun s'est familiarisé avec les pratiques médiatiques et entretient des relations avec les médias, ce à quoi je n'ai rien à redire en temps normal. Cependant, je crains que nous n'en arrivions, peut-être très bientôt, à un point où ils n'entreprendront leurs liens avec le Parlement que pour la forme. Il faut les rappeler à l'ordre et les suivre de près, les empêcher de se construire de petits empires, de se comporter en zélotes, surtout lorsque leur personnel est en place depuis longtemps, et empêcher qu'une culture de gagnant-gagnant n'y prenne racine. Voilà ce qui m'inquiète. Je ne souhaite pas cibler un groupe de revendication en particulier, mais celui de l'accès à l'information est le premier qui me vient immédiatement à l'esprit. À entendre ce que disent certains de ces groupes et les hauts cris lancés dans les médias, on croirait que ce droit à l'accès à l'information prime sur tout le reste, y compris sur la protection de la vie privée, les conventions de gouvernement par l'exécutif et tout le reste.

Il faut que ce soit le Sénat qui le fasse parce que la Chambre des communes, étant donné les changements constants de sa composition et ses autres préoccupations, n'est pas encline à le faire. Il faut que le Sénat rappelle ces mandataires à l'ordre. Il faudrait que nous amorcions avec eux un dialogue public soutenu sur leurs faits et gestes. Il faut respectueusement leur rappeler que leur principal lien hiérarchique est le Parlement et uniquement le

to Parliament. Not only do I know the people who are there, but I like them, and I look upon them as being indispensable aids to us as parliamentarians. We should ensure that the relationship is on the proper footing because if we do not do it, no one else will.

Another gap is the electoral and political system. Not only did I support but I urged onward and upward when the Chrétien government brought in the most recent set of reforms, especially political party and electoral financing reforms. Observing it from the outside, I am not so sure any more. It seems to me that the electoral and political system has become horribly bureaucratized. Elections Canada is into leadership conventions and who knows what else, and I think we have to take a second look at that. The House of Commons has a manifest conflict of interest when it comes to anything in this area. Redistribution is only the most blatant example. I would rather trust several dozen senators who have experience with electoral laws, with political parties, with national campaigns and so on. I would far sooner trust them to handle any of these matters than I would anyone in the House of Commons.

I suspect that the House of Commons will be terrified to take on a subject such as whether there are alternatives to the present public financing of political parties between elections. The government got a black eye, as it deserved, for trying to impose something at the time of that abortive financial statement last fall. However, that is not to say that the present system should not be reconsidered. We should be looking at alternatives.

We should be looking at simplifying our whole political and electoral legislation and regulation and trying to lessen substantially the amount of bureaucratization that has taken place in this whole system. If we do not do it, it will not get done. It must be having a negative effect on the recruitment of volunteers to take part in political work in this country and ultimately on turnout. People keep lamenting the low turnout and looking at political leaders and their platforms and Parliament and everything else as having a depressing effect on turnout. No one seems to be looking at the fact that political parties have declined so much. We used to depend on the parties to get the vote out, but the parties are so weak now that they do not do that any more. This is perhaps preaching to the converted or taking coal to Newcastle or whatever the appropriate metaphor might be.

I mentioned in the contribution I made to Senator Joyal's book on the Senate that there are areas, such as the public service, which are not in a good, I think, continuing and healthy relationship with Parliament. Likewise, the whole area of public broadcasting, the RCMP, perhaps other institutions, in respect of which the attention of the House of Commons is episodic, and yet these agencies or institutions need continuing attention, and that should come from the Senate.

Parlement — pas les médias et pas les groupes de revendication. Non seulement je connais les personnes chargées de ces mandats, mais je les aime bien et je les considère comme des aides indispensables à notre travail de parlementaires. Il faut voir à ce que nos relations avec elles s'appuient sur une base solide, car si nous ne le faisons pas, nul autre ne le fera.

Le régime électoral et politique a lui aussi ses lacunes. Quand le gouvernement Chrétien a introduit la plus récente série de réformes, surtout la réforme du financement des partis et des élections, je l'ai non seulement applaudi, mais je l'ai exhorté à aller encore plus loin. Or, vue de l'extérieur, je ne suis plus si sûr que cette réforme fût une bonne idée. Il me semble que le régime électoral et politique s'est enlisé dans la bureaucratie. Elections Canada se mêle de congrès à la direction des partis et de je ne sais trop quoi encore, et j'estime qu'il convient de réexaminer son rôle. La Chambre des communes est manifestement en conflit d'intérêts dans ce domaine. Le redécoupage n'en est que l'exemple le plus flagrant. J'aimerais mieux voir quelques douzaines de sénateurs qui connaissent bien les lois électorales, les partis politiques, les campagnes électorales nationales et ainsi de suite s'en charger. Je préfère nettement que la tâche leur soit confiée, plutôt qu'à des députés.

Je soupçonne que la Chambre des communes sera terrifiée à l'idée de s'attaquer à une question comme les solutions de rechange à l'actuel régime de financement public des partis politiques d'une élection à l'autre. Un rude coup fut porté au gouvernement, comme il se devait, lorsqu'il a essayé d'imposer une mesure l'automne dernier, dans son énoncé budgétaire avorté. Ce qui ne signifie pas pour autant qu'il ne faudrait pas réviser le système actuel. Il faudrait lui trouver d'autres solutions.

Il faudrait aussi chercher à simplifier toute la législation et la réglementation visant le système électoral et politique et tenter de réduire sensiblement la bureaucratisation de tout le système. Si nous ne nous en chargeons pas, rien ne se fera. Cette inaction a forcément des conséquences sur le recrutement de bénévoles pour accomplir le travail politique au Canada et, en fin de compte, sur la participation des électeurs aux scrutins. On passe son temps à déplorer le faible taux de participation aux élections et à en attribuer la cause aux dirigeants politiques et à leurs programmes électoraux, au Parlement et à je ne sais trop quoi encore. Nul ne semble s'arrêter au fait que les partis politiques ont de la difficulté à trouver des bénévoles. Auparavant, nous comptions sur les partis pour « faire sortir le vote », mais ils sont si faibles actuellement qu'ils sont incapables de le faire. Naturellement, je prêche peut-être à des convertis.

J'ai parlé, dans ce que j'ai rédigé pour le livre du sénateur Joyal sur le Sénat, des organismes, comme la fonction publique, avec lesquels les relations du Parlement ne sont ni bonnes, ni soutenues. Il en va de même avec les radiodiffuseurs publics, la GRC et d'autres institutions peut-être, auxquelles la Chambre ne porte qu'une attention épisodique alors qu'ils ont besoin d'une attention soutenue, d'une attention qui devrait venir du Sénat.

Some of that may be relevant to your considerations. That is all I have to say for the moment.

**The Chair:** Senator Murray, before you stop, could you say something about the size of committees, the number of committees and the mandate of committees?

**Senator Murray:** Sorry, I should have taken you through my questionnaire. Is the present number of committees satisfactory? Sixteen is more than sufficient, and efforts to increase the number should be resisted.

Should the membership of Senate committees be reduced or increased? I do not understand the rationale for 15 members on Internal Economy and Rules committees and cannot believe that the size of those committees is helpful in bringing their deliberations to a decision or conclusion. The contrary is probably true and was true way back when I sat on those committees. All committees could function well with a maximum of nine or ten members.

How many committees should a senator be on? Personally, I do not believe a senator can really do justice to more than two committees, although I understand the pressures that require leadership to assign more than two.

Should all senators be required to be members of committee? No; it is the quality of committee work that is important. The fewer passengers or conscripts we have on committees the better.

Should consideration be given to regional and linguistic representation on the membership of each committee? Yes, on some more than others. It is up to the government or opposition leadership to see to this, likewise gender representation. In terms of women, it would be important that they always be represented on the National Finance Committee. Senator Nancy Ruth, for example, has been waging a continuing campaign with the Treasury Board and others, including the Department of Finance Canada, about gender analysis of legislation; also the Legal and Constitutional Affairs Committee where I am told some 80 per cent of legislation goes, and the Social Affairs, Science and Technology Committee as well.

Should the committee structure be changed but still remain organized around policy fields? I do not understand the question.

Should the committee structure be changed in a way that would narrow their focus to specific policy issues or departments? No. Let the House of Commons focus narrowly, as MPs often do. Ours ought to be a more forward-looking and broad policy approach.

Do you think that the mandate of standing committees should be adjusted to result in a more equitable distribution of work among committees? My answer is that I do not know, and I do

J'espère que certains des points que j'ai fait valoir aujourd'hui seront utiles à vos délibérations. Voilà qui met fin à ce que j'avais à vous dire pour l'instant.

**Le président :** Sénateur Murray, avant de passer à autre chose, nous aimerions bien connaître vos vues au sujet de la composition des comités, de leur nombre et de leur mandat.

**Le sénateur Murray :** Désolé. J'aurais dû passer en revue avec vous les réponses à votre questionnaire. Le nombre actuel de comités convient-il? Il me semble que 16 comités sont plus que suffisants et qu'il faudrait résister à l'envie d'en augmenter le nombre.

Faudrait-il réduire ou accroître le nombre de membres des comités du Sénat? Je n'arrive pas à saisir la logique d'avoir 15 membres aux Comités de la régie interne et du Règlement et je ne peux pas croire que cela facilite la prise de décisions ou l'adoption de conclusions. C'est probablement tout le contraire et c'était déjà le cas il y a longtemps, lorsque je faisais moi-même partie de ces comités. Tous les comités pourraient fort bien s'acquitter de leur mandat s'ils comptaient tout au plus neuf ou dix membres.

De combien de comités le sénateur devrait-il être membre? Personnellement, je ne crois pas qu'un sénateur puisse vraiment faire une contribution utile à plus de deux comités, bien que je comprenne les raisons qui poussent la direction à multiplier leurs affectations.

Faudrait-il exiger que tous les sénateurs soient membres de comités? Non. L'important, c'est la qualité du travail accompli par les comités. Moins les comités comptent de personnes désignées volontaires ou de passage, mieux ce sera.

Faudrait-il choisir les membres en fonction de la représentation régionale et linguistique? Oui, et dans certains comités plus que d'autres. C'est au gouvernement ou à la direction des partis d'opposition d'y voir, tout comme pour la parité hommes-femmes. Dans ce dernier cas, il serait important d'assurer la présence de femmes au sein du Comité des finances nationales. Le sénateur Nancy Ruth, par exemple, frappe aux portes du Conseil du Trésor et d'autres, y compris du ministère des Finances, depuis longtemps pour obtenir une analyse selon le genre de l'impact des lois. Elle fait aussi des démarches auprès du Comité des affaires juridiques et constitutionnelles, où aboutissent 80 p. 100 des projets de loi, me dit-on, ainsi que du Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Faudrait-il modifier la structure des comités tout en la gardant axée sur les secteurs politiques? J'avoue ne pas comprendre cette question.

Faudrait-il modifier d'une façon quelconque la structure des comités pour concentrer leur travail sur des questions politiques ou des ministères particuliers? Non. Laissons-en le soin à la Chambre des communes, où les députés se chargent souvent de le faire. Les nôtres devraient avoir une approche plus générale et plus prospective.

Estimez-vous que le mandat des comités permanents devrait être modifié pour mieux répartir le travail entre les comités? Je n'en sais rien, et c'est vrai. J'ignore si le simple fait de changer leur

not. I just do not know whether it would help the workload on some committees to simply change their mandates and transfer that workload elsewhere. I have not thought that one through.

Should new committees be established to deal with particular areas? No.

Do you have any adjustment to suggest to the current mandates? Why are Indian and Inuit affairs still in the mandate of the Social Affairs, Science and Technology Committee? Where is the specific mention of science and technology in the mandate of that committee? Should not science and technology, which would probably need serious attention, be transferred elsewhere?

Do you think that Senate committees should be able to study any matter within their mandate without an order of reference from the Senate? No, it is important that the status of committees as creatures of the Senate, accountable and responsible to the chamber, be maintained. While their independence of views should be encouraged, they should not be permitted to do their own thing as if they were autonomous creatures.

At present, most committees have a quorum of four members, except the five-member committee with a quorum of three. Should the quorum be increased or decreased? I wrote, "Left as it is, provided both government and official opposition are present." However, I probably should have added "are present when any motions will be proposed or decided."

Should the quorum of each committee be adjusted depending on its size? I do not know; no, I guess.

Committees are staffed by a clerk with administrative support and one or more analysts from the Library of Parliament. Are these resources sufficient? Yes. In rare instances, special studies for example, outside assistance may be necessary; however, this should be the exception.

Should the clerk and the analyst report to the chair, the steering committee or the full committee? My answer is the steering committee; however, as a practical matter, this should normally be done through the chair. What must be avoided is a situation where staff feel they have to report to several people separately. It is up to the chair to keep other colleagues informed and onside.

Should human and financial resources be equally distributed among committees? No. Committees have different needs at different times. It should not be assumed that some committees should always have large budgets and others lesser budgets.

Other comments on resources? I will put this forward. I wrote it down. I do not believe Internal Economy should be the only judge of needs of the various committees. Committee work should be responsive to the different priorities of the Senate as a whole. The committee of leaders or people appointed by them from the various caucuses should be required to give some formal guidance

mandat et de confier le travail à accomplir à d'autres allégerait la charge de travail de certains comités. Je n'y ai pas vraiment réfléchi.

Faudrait-il créer de nouveaux comités pour traiter de questions particulières? Non.

Avez-vous des changements à proposer aux mandats actuels? Pourquoi les affaires indiennes et inuites continuent-elles de relever du Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie? Où au juste est-il question des sciences et de la technologie dans le mandat de ce comité? Ces questions, qu'il faudrait probablement étudier avec soin, devraient-elles relever d'un autre comité?

Croyez-vous que les comités du Sénat devraient pouvoir étudier toute question qui relève de leur mandat en l'absence d'un ordre de renvoi du Sénat à cet effet? Non. Il importe que le Sénat continue de diriger les travaux des comités qui lui rendent des comptes et en relèvent. Bien qu'il faille encourager une certaine indépendance, il ne faudrait pas pour autant leur permettre d'agir en toute autonomie.

Actuellement, le quorum au sein de la plupart des comités est de quatre, sauf au sein des comités de cinq membres, où il est de trois. Faudrait-il réduire ou accroître le quorum? J'ai répondu : « Il faut le maintenir tel qu'il est, à condition que des membres à la fois du parti ministériel et de l'opposition soient présents ». Mais j'aurais probablement dû ajouter qu'ils soient présents lorsque des motions sont proposées ou mises aux voix.

Le quorum des comités devrait-il changer selon le nombre de membres qui y siègent? Je n'en sais rien, mais je suppose que ma réponse est négative.

Un greffier secondé par du personnel de soutien et un ou deux analystes de la Bibliothèque du Parlement sont affectés à chaque comité. Ces ressources sont-elles suffisantes? Oui, sauf exception, des études spéciales par exemple, où il faut aller chercher une aide à l'extérieur. Toutefois, il faudrait que ce soit l'exception plutôt que la règle.

Le greffier et l'analyste devraient-ils faire rapport au président, au comité de direction ou au comité entier? Ma préférence irait au comité de direction, mais pour des raisons pratico-pratiques, ils devraient le faire en passant par le président. Il faut à tout prix éviter que le personnel ait l'impression qu'il relève de plusieurs personnes à la fois. C'est au président de voir à ce que les autres collègues soient informés et se rangent à son avis.

Faudrait-il répartir également les ressources humaines et financières entre les différents comités? Non. Les besoins des comités varient parfois. Il ne faudrait pas partir de l'hypothèse que certains comités ont de plus grands besoins que d'autres.

Avez-vous d'autres observations à faire au sujet des ressources? Je vous fais lecture de ma réponse, car je l'ai couchée par écrit. Je ne crois pas que le Comité de la régie interne devrait être seul juge des besoins des divers comités. Les travaux faits par les comités devraient être fonction des différentes priorités du Sénat tout entier. Le comité des dirigeants ou des membres des caucus

to Internal Economy on these matters, including the priorities that we want to attach to the particular work of particular committees at any time.

Should greater use be made of the Committee of the Whole? Yes, some of the rules and customs of Committee of the Whole may need to be set aside or modified to prevent unnecessary confrontation. I seem to think that in Committee of the Whole, if a motion to adjourn was sprung on the committee and it passed, then the bill before the committee falls off the table. That used to be the case. In any case, we would have to be reasonable about those rules and set them aside if we were to use Committee of the Whole.

I believe that two or three bills per session, perhaps at the discretion of the opposition in one case and of the government in another, ought to be referred to Committee of the Whole for televised hearings. The chamber should be made more television-friendly for witnesses at the south end. The desks should be taken out of the Senate, in any case, to permit a more intimate debating chamber. As it is, we look like a pale imitation of the Commons.

I do not know how many of you have ever observed the Senate from the galleries, but it does not look great. I would like to see the desks come out, a more intimate debating chamber and something that does not look like an imitation of the Commons.

Do you believe that the number of membership changes is a problem? I do not know. I have not noticed frequent changes on committees where I have served in recent years. Members should not be taken off those committees. Senators should be left on a committee for the duration unless a senator is guilty of gross absenteeism or wants to come off because of loss of interest in the subject. Otherwise, they should be left on there to get into the subject matter of the committee in some depth.

Should Senate committees be able to meet when the Senate is sitting without a special order? Yes, but there must be agreement on both sides in any particular case.

Should special and legislative committees be used more often? Only when there is overload on the standing committees and agreement on both sides.

Should subcommittees be used more often? Only for specific tasks with a beginning and an end. For example, the Subcommittee on Veterans Affairs should be in the name and mandate of the parent committee and these issues given their due attention and consideration there.

Should chairs and deputy chairs of committees be paid? Should their office budget be increased as well? No, to both questions. It should be considered an honour to serve in those capacities. Paying a salary supplement places these posts greatly within the

nommés par eux devrait être tenu de donner des instructions formelles au Comité de la régie interne à ce sujet, y compris au sujet des priorités que nous souhaitons greffer au mandat de certains comités à l'occasion.

Faudrait-il accroître le recours au comité plénier? Oui. Il faudra peut-être mettre de côté ou modifier certaines de ses règles de fonctionnement et de ses usages pour éviter les affrontements inutiles. Il me semble qu'en comité plénier, si une motion d'ajournement était déposée à l'improviste et qu'elle était adoptée, le projet de loi à l'étude mourrait au Feuilleton. C'est ce qui se produisait auparavant. Quoi qu'il en soit, il faudrait se montrer raisonnable et mettre de côté ces règles si nous avons un plus grand recours au comité plénier.

Il me semble que deux ou trois projets de loi par session, peut-être à la discrétion de l'opposition dans un cas et du gouvernement dans l'autre, devaient être renvoyés au comité plénier pour les audiences télévisées. La Chambre devrait être plus accueillante pour la télévision, pour nos témoins du Sud. Les bureaux devraient être retirés du Sénat, en tout cas, pour créer une salle de débat plus intime. Dans l'état actuel des choses, nous ne sommes qu'une pâle imitation des Communes.

Je ne sais pas combien d'entre vous avez déjà observé le Sénat des galeries, mais la vue n'est pas des meilleures. J'aimerais que les bureaux en soient retirés, faire une salle de débat plus intime, et quelque chose qui n'ait pas l'air d'une reproduction de la Chambre des communes.

Croyez-vous que la quantité de changements dans la composition des comités pose problème? Je ne sais pas. Je n'ai pas remarqué qu'il y ait eu de fréquents changements aux comités auxquels j'ai siégé ces dernières années. Les membres ne devraient pas être retirés de ces comités. Tout sénateur devrait rester à un comité pendant toute la durée de ses travaux, à moins qu'il soit coupable d'absentéisme chronique ou qu'il veuille se retirer pour cause de perte d'intérêt pour le sujet. Autrement, les sénateurs devraient rester aux comités, pour creuser dans le sujet en profondeur.

Les comités du Sénat devraient-ils pouvoir se réunir quand le Sénat siège, sans ordre spécial? Oui, mais les deux côtés doivent être d'accord dans n'importe quel cas.

Devrait-on avoir plus souvent recours aux comités spéciaux et comités législatifs? Seulement quand il y a surcharge des comités permanents, et que les deux côtés sont d'accord.

Devrait-on recourir plus souvent aux sous-comités? Seulement pour des tâches précises, ayant un début et une fin. Par exemple, le Sous-comité des anciens combattants devrait œuvrer sous le nom et le mandat du comité parent et c'est là que ces questions devraient recevoir l'attention voulue et faire l'objet d'un examen approprié.

Les présidents et vice-présidents des comités devraient-ils être rémunérés? Le budget de leur bureau devrait-il aussi être augmenté? Non, aux deux questions. Ce devrait être considéré comme un honneur que d'occuper ces fonctions. Le versement

patronage gift of the leadership on either side, which is a bad development. Most chairs work no harder than the more committed and active committee members.

Should the time slots and committee room locations allocated to committees be rotated among committees every session or Parliament? Yes; fair is fair.

**The Chair:** Thank you very much, Senator Murray. That is excellent. I have a long list of senators who have questions. I wanted to make a comment about your third point where you talk about gaps in parliamentary oversight of agents of Parliament and electoral and political system. You will recall that when Jean-Marc Hamel was the Chief Electoral Officer, he had an ad hoc committee made up of unelected people, not senators, people such as myself who, through the early 1970s and 1980s, were key advisors to him and responsible for doing much of the background work for what was then called the Elections Expenses Act.

One of things that might be reconsidered, to take it away from the political body such as the House of Commons, is to have an ad hoc group such as that, who know about election law, as an adviser to the Chief Electoral Officer.

**Senator Murray:** A year ago, I had my research assistant, a young man by the name of Blake Hargreaves, do a study of six committees. I was interested in knowing what happens to all the work that the committees do on substantive reports — not legislation, but policy reports as it were — when they come in and table the reports. My view is that too seldom do we take them up by way of discussion or debate. They just sit there.

He did a study a year ago. It is only in English unfortunately, but he traced the progress of 45 substantive reports tabled by six committees in several sessions of Parliament. Of the 45 reports, 21 were adopted by the Senate, representing 47 per cent of the total; and 23 were spoken to on the house floor, of which 11 were spoken to by more than one senator and so forth. It is a detailed report that you may want to look at. I have been concerned that a committee does a great deal of work, and sometimes a chair does not even bother to make a speech explaining the report, and it falls into a big black hole.

[Translation]

**Senator Nolin:** Senator Murray, thank you very much for coming here and for taking the time to be part of our work. I too have a great deal of respect for our parliamentary system, within which the caucuses play a pivotal role.

In your remarks, you said that a senator should be able to express views contrary to the solidarity of his caucus if he does not agree with its position.

d'un supplément salarial ferait de ces fonctions la proie du patronage, du leadership des deux côtés, ce qui ne serait pas une bonne chose. La plupart des présidents ne travaillent pas plus fort que les membres les plus déterminés et les plus actifs de leur comité.

Les plages horaires et les salles de réunion qui sont allouées aux comités devraient-elles faire l'objet d'une rotation entre comités d'une session à l'autre du Parlement? Oui; il faut être équitable.

**Le président :** Merci beaucoup, sénateur Murray. C'est excellent. J'ai une longue liste de sénateurs qui ont des questions à poser. Je voulais faire un commentaire sur le troisième élément dont vous avez parlé, au sujet des lacunes de la surveillance parlementaire des agents du Parlement et du système électoral et politique. Vous vous souvenez que lorsque Jean-Marc Hamel était directeur général des élections, il avait un comité spécial composé de membres non élus, pas des sénateurs, des gens comme moi-même qui, au début des années 1970 et dans les années 1980, étaient d'importants conseillers auprès de lui et ont assumé une grande partie du travail de fond pour ce qui était alors appelé la Loi sur les dépenses électorales.

L'une des choses qu'on pourrait de nouveau envisager, pour que cela ne relève pas d'une instance politique comme la Chambre des communes, ce serait d'avoir un groupe spécial comme celui-là, qui connaît la loi électorale, pour conseiller le directeur général des élections.

**Le sénateur Murray :** Il y a un an, j'ai demandé à mon attaché de recherche, un jeune homme du nom de Blake Hargreaves, de faire une étude de six comités. Je voulais savoir ce qu'il advenait de tout le travail que faisaient les comités sur les rapports de fond — pas sur la loi, mais les rapports sur les politiques en tant que telles — quand ils viennent présenter les rapports. Je trouve que nous en discutons ou en débattons trop rarement. Ils restent tout simplement là.

Il a fait une étude, il y a un an. Elle n'est malheureusement qu'en anglais, mais il a suivi les progrès de 45 rapports de fond déposés par six comités au cours de plusieurs sessions parlementaires. Des 45 rapports, 21 ont été adoptés par le Sénat, ce qui fait 47 p. 100 du total. Vingt-trois pour cent ont été débattus sur le parquet, et de ceux-là, 11 ont fait l'objet d'un exposé par plus d'un sénateur, et cetera. C'est un rapport détaillé, et peut-être que vous voudriez le voir. Je m'inquiétais qu'après qu'un comité se donne beaucoup de mal pour faire un travail, parfois, le président ne se donne même pas la peine de prononcer une allocution pour expliquer le rapport, qui tombe alors dans un grand trou noir.

[Français]

**Le sénateur Nolin :** Merci beaucoup, sénateur Murray, de vous être déplacé et d'avoir pris de votre temps pour participer à nos travaux. J'ai également beaucoup de respect pour notre régime parlementaire à l'intérieur duquel les caucus jouent un rôle déterminant.

Vous l'avez dit vous-même dans votre exposé, un sénateur doit être en mesure de s'interposer devant la solidarité de son caucus s'il est en désaccord avec sa position.

Some of us — myself included — feel that senators should be able to count on a degree of deference in our partisan climate in order to avoid a feeling of ostracism if a senator decides, for reasons that I see as noble, to stand by a principle that, in his view, is put in jeopardy by a piece of legislation or a government position, even if he is part of that government. What do you think? Should a senator be able to count on a level of deference in the face of the partisan spirit that, unfortunately has often inflamed Senate debates — as you will surely agree after 30 years here?

**Senator Murray:** You are referring to the right, even the obligation, of senators to act according to their conscience or their convictions, sometimes in opposition to their colleagues. In my view, there is no question that that is a practice to be encouraged.

My concern is more with the role of the Senate as an institution as distinct from the House of Commons and the government. What do we do when the government and the House of Commons send us a bill or a resolution that is clearly inadequate or that contains significant deficiencies that we have to correct? Why do we decide to do nothing, out of respect, or sympathy, for our colleagues in the other place? That is my concern.

**Senator Nolin:** Will you agree with me that it is not acceptable?

**Senator Murray:** Yes.

**Senator Nolin:** At that point, even if caucuses are fundamental to the cohesion of the parliamentary system in the other chamber, we must undertake to question the solidarity that is normally expected from the members of a caucus. Would you agree with that?

**Senator Murray:** Yes, I would.

[English]

**Senator Fraser:** On that point, I have always found it interesting — and this has come out in committee and also in observation — that the longer a senator is here, the more likely that senator is to act, on occasion, independently of party. There may be many reasons, but it seems to be statistically established.

Senator Murray, with respect to committees, you may recall some years ago we were both on a Speaker's trip to Australia. I am talking from memory not from documents, but I was particularly struck by a system they had in their Senate to address the fact that committees have to do two jobs. They have to handle legislation, and they have to handle studies. For example, in the case of the Legal Committee, which is one I have been on for a while, studies get squeezed out by legislation. However, the studies may be at least as important as any little bill that comes along.

Certains d'entre nous — dont moi — pensons qu'un certain devoir de réserve par les sénateurs face à l'esprit partisan serait peut-être de mise pour permettre à un sénateur de ne pas se sentir ostracisé s'il décide, pour des raisons que je considère nobles, vouloir mettre en valeur un principe qui, selon lui, est mis en danger par une mesure législative ou une attitude du gouvernement et ce, même si c'est son gouvernement. Qu'en pensez-vous? Est-ce qu'un sénateur ne pourrait pas s'imposer une certaine réserve face à l'esprit partisan qui, malheureusement — vous en conviendrez, ça fait 30 ans que vous êtes ici —, a souvent envenimé les débats au Sénat?

**Le sénateur Murray :** Vous parlez du droit, même de l'obligation d'un sénateur d'agir selon sa conscience ou ses convictions, parfois en opposition à ses collègues. Il va sans dire que pour ma part, c'est une pratique à encourager.

Ma préoccupation porte plutôt sur le rôle du Sénat comme institution vis-à-vis la Chambre des communes et le gouvernement. Que faire lorsque le gouvernement et la Chambre des communes nous envoient un projet de loi ou une résolution qui est manifestement inadéquate ou qui contient des failles importantes qu'il nous faut corriger? Pourquoi, par respect ou par sympathie envers nos collègues à l'autre endroit, décidons-nous de ne pas agir? C'est ma préoccupation.

**Le sénateur Nolin :** Vous serez d'accord avec moi que ce n'est pas acceptable?

**Le sénateur Murray :** Oui.

**Le sénateur Nolin :** À ce moment-là, même si les caucus ont une raison d'être fondamentale pour la cohésion du système parlementaire dans la deuxième Chambre, on doit accepter de remettre en question la solidarité qui, normalement, est attendue de la part des membres d'un caucus. Vous serez d'accord avec cela?

**Le sénateur Murray :** Oui, tout à fait.

[Traduction]

**Le sénateur Fraser :** À ce propos, j'ai toujours trouvé intéressant — et il en a été question au comité, et aussi dans les observations — que plus un sénateur reste longtemps, plus il est susceptible d'agir, à l'occasion, de façon indépendante d'un parti. Il peut y avoir de nombreuses raisons, mais les statistiques semblent le confirmer.

Sénateur Murray, à propos des comités, vous vous souvenez sûrement qu'il y a quelques années, nous avons tous deux accompagné le Président en Australie. Je me fie à ma mémoire et non à des documents, mais j'ai été particulièrement frappée par le système qu'ils avaient à leur Sénat, pour composer avec la double fonction des comités. Ils devaient traiter de la législation, et ils devaient procéder à des études. Par exemple, dans le cas du comité juridique, auquel j'ai longtemps siégé, les études se font évincer par la législation. Pourtant, elles pourraient être au moins tout aussi importantes que n'importe quel petit projet de loi dont nous sommes saisis.

They have a parallel system. The same members will sit on the legal legislative committee and the legal policy committee so that the work can proceed in parallel.

Do you remember that, and do you think it would be a system that we might look at with any interest here?

**Senator Murray:** Now that you remind me of it, I remember hearing about it at the time. Would it work here? Only if we can adjust the workload in a way that the committees are smaller and senators are not required to be on more than one or two committees, I think, as a practical matter.

**Senator Joyal:** Thank you, Senator Murray, for your comments.

I would like to bring a nuance to legislative versus study. The perception I have — and it is a perception — is that sometimes, for committees, studies trump legislation. In other words, studies are more — I will use an expression that has been raising some feathers on the other side — “sexy.” A study is more in the wind, the subject of the day. However, the Senate has a constitutional duty to give advice and consent on legislation. That is the first and foremost duty we have.

The second duty is to keep the government accountable — not responsible — accountable. We cannot defeat the government in the Senate. “Accountable” means the Government of Canada, namely, public administration, generally, and Parliament. We have 14 officers and agents of Parliament. When the members have to devise where their roles lie, we try to push all the legislation into one committee, for example, the Legal Committee for the lawyers and those who like the legal niceties, and then most of the committees have their hands free on other things, except the National Finance Committee because it is a one-case mandate.

However, all those reports that we receive from the Privacy Commissioner, and the report from the complaints commissioner of the RCMP, are important issues, especially after the Arar inquiry and the problems we have seen in the RCMP recently. It is an issue that someone should look into in Parliament. Because the Legal Committee has most of the bills — the majority if not 50 per cent of them in some sessions — and the staff, those other issues fall off the table.

I am thinking of the reports of the Privacy Commissioner, the Information Commissioner and even the Chief Electoral Officer. When a bill comes through, it goes to the Legal Committee, but the committee does not have time to look at all those reports. A slippage has occurred of the reorganization of the work at this point in time in the Senate. That is my perception. I have no figures or statistics, but that is just what I see happening.

Ils ont un système parallèle. Les mêmes membres siègeront au comité législatif juridique et au comité sur les politiques juridiques, pour que le travail puisse progresser en parallèle.

Vous souvenez-vous de cela, et pensez-vous que ce système pourrait nous intéresser, ici?

**Le sénateur Murray :** Maintenant que vous me le rappelez, je me souviens en avoir entendu parler à l'époque. Est-ce que ce serait efficace ici? Seulement si nous pouvons ajuster la charge de travail de manière à ce que les comités soient plus restreints et que les sénateurs ne soient pas tenus de siéger à plus d'un ou deux comités, je pense, si on veut être pratiques.

**Le sénateur Joyal :** Merci, sénateur Murray, pour vos commentaires.

J'aimerais établir une nuance entre le travail législatif et l'étude. La perception que j'en ai — et ce n'est qu'une perception — c'est qu'il arrive que pour les comités, les études sont plus intéressantes que la législation. Autrement dit, les études sont plus — j'emploierai une expression qui en a fait se hérissier de l'autre côté — « sexy ». Une étude est plus dans le vent, le sujet du jour. Cependant, le Sénat a le devoir constitutionnel de donner conseil, et d'entériner la législation. C'est notre premier devoir, et le plus important.

Le deuxième devoir, c'est d'amener le gouvernement à rendre des comptes — non pas de le rendre responsable — de lui faire rendre des comptes. Il n'est pas possible de déposer un gouvernement, au Sénat. La « reddition des comptes », cela entend le gouvernement du Canada, c'est-à-dire l'administration publique en général, et le Parlement. Nous avons 14 hauts fonctionnaires et agents du Parlement. Quand les membres doivent concevoir la nature de leur rôle, nous nous efforçons de pousser toute la législation vers un comité, par exemple, le comité juridique, pour les avocats et ceux qui aiment les subtilités d'ordre juridique, et ainsi la plupart des comités auraient les mains libres pour faire autre chose, sauf le Comité des finances nationales, à cause de son mandat tout à fait particulier.

Cependant, tous ces rapports que nous recevons du commissaire à la protection de la vie privée, et le rapport du commissaire des plaintes de la GRC, traitent d'importants enjeux, particulièrement à la suite de l'enquête Arar et des problèmes que nous avons observés à la GRC récemment. C'est un problème auquel quelqu'un devrait s'intéresser au Parlement. Comme le comité juridique est saisi de la plupart des projets de loi — la majorité, si ce n'est au moins la moitié d'entre eux pendant certaines sessions — et le personnel, ces autres enjeux tombent dans l'oubli.

Je pense aux rapports du commissaire à la protection de la vie privée, du commissaire à l'information et même du directeur général des élections. Quand un projet de loi est présenté, il passe d'abord par le comité juridique, qui n'a pas le temps d'examiner tous ces rapports. Il y a dérapage dans la réorganisation du travail, actuellement, au Sénat. C'est l'impression que j'en ai. Je n'ai pas de chiffres ni de statistiques à présenter, mais c'est simplement ce que je constate.

The Senate has to come back, especially after 27 years of the Charter, to the issue of minorities. Last week, we listened to the Aboriginal leaders on an important issue for Canada, the residential school issue. We should be looking, in coordination with those reports of the agents of Parliament, at how the Senate could be the platform for those peoples to come forward and testify on the issues at stake in those reports.

We are caught up by the studies issue. I say that respectfully because we have had many good study reports. However, we should not see the world as much separated between legislation and study: If you are not in legislation, you are in study.

**Senator Murray:** In 1993, when the Progressive Conservative government became the Progressive Conservative opposition over here, we had a discussion about this, and my suggestion at the time was that we had too many studies and not enough attention on the things Senator Joyal has mentioned. I suggested that the two caucuses, through their leaders, should agree to a limited number of studies per session. They could set a number, two or three or four per session, and it would be understood that several would be at the initiative of the opposition and several at the initiative of the government. We would agree to stay within those limits for that session of Parliament and then move on. When another session comes, we could agree on a new set of studies.

You are talking about limiting the number of studies, as I understand it, and I agree with you. Other issues, not just legislation, that you and I have mentioned are falling between the cracks.

**Senator Duffy:** Thank you, senator, for coming today. For those of us who are new on the scene, it is a joy to hear the wisdom gathered over the years. It has been quite enlightening. I cannot agree more both with your point and the follow-up of Senator Joyal. I, too, have been troubled by what seems to be more than an arm's length relationship with many of our important national agencies and institutions, and I think your ideas are right on.

In my limited time here of five or six months, I have also seen both the legislative workload and the study workload. People would say, "Where would we ever find time for oversight of the Mounties or the Information Commissioner and so on?" It is important that we get back to first principles, the role of oversight being one of those things, because these agencies are increasingly important. They are interacting with the public and are basically operating on their own.

That said, you mentioned television in the chamber. Can you elaborate on your thoughts about making it friendlier? My concern right now is that we do not have proper air conditioning there, and every time we do have the cameras in, they turn up the lights. I feel I am at Swiss Chalet and "sur la sellette," as they say in French.

Le Sénat doit revenir, surtout après 27 ans d'application de la Charte, sur la question des minorités. La semaine dernière, nous avons entendu les dirigeants autochtones parler d'un enjeu important pour le Canada, celui des pensionnats. Nous devrions réfléchir, en coordination avec les rapports des agents du Parlement, au moyen pour le Sénat de constituer la tribune sur laquelle ces gens pourraient venir témoigner des enjeux dont traitent ces rapports.

Nous nous laissons prendre par la question des études. Je dis cela avec le plus grand respect, parce que nous avons eu de nombreux excellents rapports d'étude. Cependant, nous ne devrions pas voir le monde comme étant si divisé entre la législation et les études : si ce n'est pas la législation, on fait des études.

**Le sénateur Murray :** En 1993, quand le gouvernement progressiste-conservateur est devenu le Parti progressiste-conservateur de l'opposition ici, nous en avons parlé, et ce que j'ai dit à l'époque, c'est que nous avons trop d'études et que nous ne portons pas assez d'attention aux aspects dont a parlé le sénateur Joyal. J'ai suggéré que les deux caucuses, par l'intermédiaire de leurs leaders, s'entendent sur un nombre limité d'études par session. Ils pourraient fixer un chiffre, deux, trois ou quatre par session, et il serait entendu que plusieurs d'entre elles seraient à l'initiative de l'opposition et plusieurs à l'initiative du parti au pouvoir. Nous pourrions nous entendre pour respecter ces limites pour une session parlementaire donner, puis nous mettre à l'œuvre. Au début d'une nouvelle session, nous pourrions nous entendre sur une nouvelle série d'études.

Vous parlez de limiter le nombre d'études, si je vous comprends bien, et je suis d'accord avec vous. D'autres enjeux, et pas seulement la législation, dont vous et moi avons parlé, sont laissés pour compte.

**Le sénateur Duffy :** Merci, sénateur, d'être ici aujourd'hui. Pour ceux d'entre nous qui sommes nouveaux ici, c'est un plaisir que d'être témoins de toute la sagesse accumulée au fil des années. C'est très instructif. Je ne peux qu'être tout à fait d'accord avec vous sur ce que vous disiez, et ce qu'a dit ensuite le sénateur Joyal. Moi aussi, j'ai été troublé par ce qui ne ressemble pas vraiment à des rapports d'autonomie avec bon nombre de nos grands organismes et institutions nationaux, et je pense que vos perceptions sont tout à fait justes.

Dans le peu de temps que j'ai passé ici, cinq ou six mois, j'ai aussi vu la charge de travail législative et celle des études. Il y en a qui diraient : « Où pourrions-nous même trouver le temps de surveiller la GRC ou le commissaire à l'information, et cetera? » Il est important que nous revenions aux principes de base, dont celui de surveillance, parce que de ces organismes acquièrent une importance de plus en plus grande. Elles ont des interactions avec le public et, en fait, fonctionnent d'elles-mêmes.

Cela étant dit, vous avez parlé de télévision à la Chambre. Pourriez-vous expliquer plus longuement comment vous envisagez de la rendre plus accueillante? Ce qui me préoccupe actuellement, c'est que nous n'avons pas de système valable de climatisation, et chaque fois qu'il s'y trouve des caméras, on intensifie l'éclairage. J'ai l'impression d'être au Swiss Chalet et « sur la sellette », comme ils disent en français.

**Senator Murray:** I was talking about the physical configuration of the chamber. If it does not look very attractive from the gallery, it must look even worse on television. I was not watching on television when we had the Aboriginal leaders the other day. However, we could make the physical configuration much more television-friendly, with witnesses at the south end and proper provision made for cameras and microphones and so on. If I had my druthers, the desks would come out completely, and we would have benches in a more intimate debating chamber and a more effective way of relating to witnesses when they come.

**Senator Duffy:** As time is running short, could I just ask for your thoughts on expanded coverage of committees on television versus the devotion of resources to providing continuous coverage of the chamber?

**Senator Murray:** I think we should make the television coverage of the chamber available. I was not aware this was an either/or proposition. We had better look at how this is done in the United Kingdom because you can tune in to the House of Lords at any time on television if you wish to do so. I have not thought this through for some time. Internal Economy dealt with it, and I do not think I could be more helpful than that. I believe in having television in the chamber provided we could clean up our act on such matters as Question Period, which I thought when I was answering questions and still think is an abomination.

[Translation]

**Senator Robichaud:** You mentioned the committees and the examination of expenditures. At the moment, is it the Standing Senate Committee on National Finance that conducts that examination?

**Senator Murray:** Yes.

**Senator Robichaud:** Have you changed your views about that? When you were the chair of the Standing Senate Committee on National Finance, I introduced an amendment that would have allowed the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans to examine the part dealing with the fisheries, and you expressed serious reservations.

**Senator Murray:** I continue to believe that the Standing Senate Committee on National Finance must be responsible for studying appropriations. For a deeper examination of the programs in the various departments — I was talking about the Export Credit Corporation — I feel that it is absolutely necessary for a Senate committee to be in constant contact with that crown corporation. It is important for the committee to require the corporation's management to explain how the funds that it has been given are used.

My fear is that a number of our departments and agencies are sheltered from any serious examination of their programs by Parliament. At the moment, I do not worry about the main or supplementary estimates; I worry about the programs.

**Le sénateur Murray :** Je parlais de la configuration de la Chambre. Si elle n'est pas très attrayante de la galerie, ce doit être encore pire à la télévision. Je ne regardais pas la séance à la télévision quand nous avons accueilli les leaders autochtones l'autre jour. Cependant, nous pourrions rendre l'endroit beaucoup plus attrayant à la télévision, avec les témoins au sud et les aménagements appropriés pour les caméras et les microphones, et cetera. Si on faisait comme je l'entends, les bureaux seraient tous enlevés, et nous aurions des bancs, dans une salle de débat plus intime, et nous aurions un contexte plus efficace pour nous entretenir avec les témoins quand ils viennent.

**Le sénateur Duffy :** Comme le temps va nous manquer, puis-je vous demander ce que vous pensez de l'élargissement de la diffusion des séances des comités à la télévision, comparativement à l'idée de consacrer les ressources à la diffusion continue de la Chambre?

**Le sénateur Murray :** Je pense que nous devrions rendre possible la diffusion télévisée des débats à la Chambre. Je ne savais pas que c'était un choix entre l'une ou l'autre proposition. Nous aurions intérêt à voir comment on fait au Royaume-Uni, parce qu'on peut syntoniser la chaîne de la Chambre des lords n'importe quand à la télévision si on le veut. Cela fait un bon moment que je n'y ai pas vraiment réfléchi. Le Comité de la régie interne en a parlé, et je ne pense pas pouvoir en dire beaucoup plus. Je pense que la télédiffusion des débats de la Chambre nous pousserait à mieux agir, notamment pendant la période des questions, à laquelle je pensais en répondant aux questions, et je pense toujours que c'est une honte.

[Français]

**Le sénateur Robichaud :** Vous avez parlé des comités et de l'examen des dépenses. Actuellement, c'est le Comité sénatorial permanent des finances nationales qui fait cet examen?

**Le sénateur Murray :** Oui.

**Le sénateur Robichaud :** Avez-vous changé votre point de vue là-dessus? Lorsque vous étiez président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, j'avais proposé un amendement afin que le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans puisse examiner la partie qui concerne les pêches et vous aviez émis de sérieuses réserves.

**Le sénateur Murray :** Je continue de croire que c'est le Comité sénatorial permanent des finances nationales qui doit avoir la responsabilité d'étudier les crédits. En ce qui concerne un examen plus approfondi des programmes des différents ministères — je parlais de la société Export Credit Corporation — je crois qu'il est absolument nécessaire qu'un comité du Sénat demeure en contact continu avec cette société d'État. Il est important que le comité oblige les cadres de cette société à expliquer comment les fonds alloués sont utilisés.

Je crains que plusieurs de nos ministères et agences soient à l'abri de toute étude sérieuse de la part du Parlement sur leurs programmes. Ce n'est pas l'étude des crédits annuels ou supplémentaires qui me préoccupe en ce moment, mais bien les programmes.

**Senator Robichaud:** And that examination has not been done yet, has it?

**Senator Murray:** No.

**Senator Robichaud:** Thank you. That means that we have to change the committee mandates so that they have precise responsibilities.

**Senator Murray:** You do not agree, Senator Joyal?

*[English]*

**The Chair:** Honourable senators, our time is up. The Senate will be starting in one minute. Senator Murray, on behalf of our committee, thank you for coming. We could have gone on for another two hours. The discussion has been fascinating, and we deeply appreciate your contribution.

(The committee adjourned.)

**Le sénateur Robichaud :** Ce qui n'est pas fait, d'ailleurs.

**Le sénateur Murray :** Non.

**Le sénateur Robichaud :** Je vous remercie. Cela signifie qu'il faut modifier le mandat des comités afin qu'ils aient des responsabilités précises.

**Le sénateur Murray :** Vous n'êtes pas d'accord, sénateur Joyal?

*[Traduction]*

**La présidente :** Honorables sénateurs, notre temps est écoulé. Le Sénat doit commencer dans une minute. Sénateur Murray, au nom de notre comité, merci d'être venu. Nous aurions pu poursuivre le débat encore deux bonnes heures. La discussion a été des plus fascinantes, et nous apprécions énormément votre contribution.

(La séance est levée.)

---









*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

---

WITNESSES

**Tuesday, June 16, 2009**

The Honourable Senator Pamela Wallin.

**Wednesday, June 17, 2009**

The Honourable Senator Sharon Carstairs, P.C.;

The Honourable Senator Lowell Murray, P.C..

TÉMOINS

**Le mardi 16 juin 2009**

L'honorable sénateur Pamela Wallin.

**Le mercredi 17 juin 2009**

L'honorable sénateur Sharon Carstairs, C.P.;

L'honorable sénateur Lowell Murray, C.P..